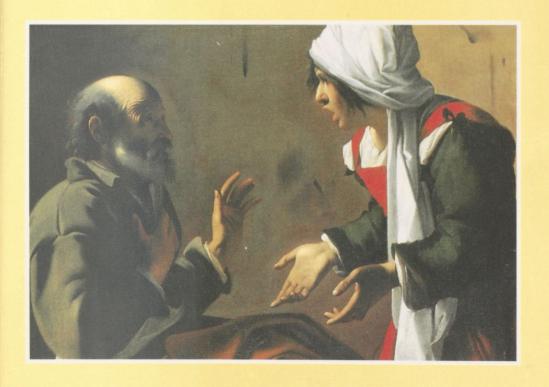
ETRE ET CROIRE A LILLE ET EN FLANDRE

XVI^e-XVIII^e siècle

Recueil d'études

Préface de Pierre DEYON



Artois Presses Université

Collection Histoire

25288592/

ETRE ET CROIRE A LILLE ET EN FLANDRE

XVI^e-XVIII^e siècle



0°/ 2000 - 47386

HEIORI DE MENDE.

ETRE ET CROIRE A LILLE ET EN FLANDRE

XVI^e-XVIII^e siècle

Recueil d'études

Préface de Pierre DEYON

Artois Presses Université Collection Histoire 2000



Le Reniement de saint Pierre Pensionnaire de Saraceni (Ecole française, XVII^e siècle) Collection Musée de Douai Photographe : Lefebvre Daniel

© Artois Presses Université 9, rue du Temple, B.P. 665, 62030 Arras Cedex ISBN: 2-910663-46-9

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de copie (6 bis, rue Gabriel Laumain, 75010 Paris).

Livre imprimé en France

SOMMAIRE

| Préface | de Pierre Deyon | 9 |
|------------|---|-----------|
| I. Naître | e, aimer, mourir | |
| | « Naissances illégitimes et filles-mères à Lille au XVIII^e siècle » « Vie et mort du couple. Difficultés conjugales et divorces dans le nord de la France aux XVII^e et | 15 |
| | XVIII ^e siècles » | 69 |
| | lillois » | 91 101 |
| | cimetières » | 111 |
| II. Lille, | son peuple et ses dirigeants | |
| | 6. « Evolution de la production textile à Lille aux XVI° et XVII° siècles » (en collaboration avec Pierre Deyon) | 169 |
| | 7. « La qualité de la vie chez l'ouvrier du textile lillois au XVII ^e siècle » | 183 |
| | 8. « Textile : le conflit entre Lille et Roubaix- Tourcoing au début du XVII ^e siècle » | 197 |
| | 9. « Un chantier de recherche : les petites villes du Nord - Pas-de-Calais (1750-1850) » | 221 |
| | 0. « Une liste des riches Lillois soumis à un emprunt forcé en 1562 » | 229 |
| 1 | 1. « La table des pauvres d'Ascq (Compte de 1610-1611) » | 237 |
| 1 | 2. « Vie associative et animation de quartier à Lille. De Charles Quint à Louis XIV » | 245 |
| 1 | 3. « "Messieurs " du Magistrat de Lille. Pouvoir et société dans une grande ville manufacturière (1598- | |
| | 1667) » | 253 |

| 14. | « La fonction d'intendant vue par Louvois » | 269 |
|-------------|--|---|
| IIII. Déchi | irements et conflits religieux | |
| 15. | « Pour une nouvelle lecture de l'iconoclasme aux | |
| | Pays-Bas (1566) » | 277 |
| | « Le prêche de Bondues (1566) » | 285 |
| 17. | « Le bannissement des protestants de Lille après la | |
| 10 | paix d'Arras (1579-1582) » | 293 |
| 18 | « Sorcellerie, possessions diaboliques et crise | |
| | conventuelle. La "déplorable tragédie "de l'Abbaye du Verger en Artois (1613-1619) » | 315 |
| 19. | | 313 |
| 17. | 1780-1790 » | 341 |
| 20. | « Prêtres assermentés, prêtres réfractaires. Les atti- | |
| | tudes du Clergé pendant la Révolution » | 353 |
| | | |
| IV. Instrui | ire et encadrer le peuple chrétien | |
| 2.1 | « Contre-réforme et instruction des pauvres, le rôle | |
| | des écoles dominicales vu à travers les initiatives | |
| | hainuyères et lilloises » | 373 |
| 22. | | |
| | pauvres dans les Pays-Bas méridionaux » | 389 |
| 23. | • • • • | |
| | L'exemple de l'école dominicale de Valenciennes | 105 |
| 2.4 | et du Père Marc (1584-1638) » | 405 |
| 24. | « Contre-Réforme et religion populaire : un mariage difficile mais réussi aux XVI ^e et XVII ^e siècles en | |
| | Flandre et en Hainaut ? » | 419 |
| 25. | | 435 |
| 26. | | |
| | campagnes entre Lille et Tournai en 1664 » | 449 |
| 27. | « Un mémoire des curés de Lille contre le magistrat | |
| | à la fin du XVII ^e siècle » | 473 |
| 28. | « Réforme catholique et contre-réforme en Flandre » | 497 |
| | | |
| Biographie | e et publications | 527 |
| Maîtrises | et thèses dirigées | 533 |
| | | 200000000000000000000000000000000000000 |

PREFACE

es lecteurs de ce recueil, qui connaissent et apprécient les livres d'Alain Lottin, retrouveront dans ses articles les qualités de méthode et d'écriture auxquelles l'auteur les a habitués. Ceux qui ne connaissent que les responsabilités universitaires d'Alain Lottin à la tête successivement des universités de Lille et d'Artois s'étonneront de découvrir l'ampleur et la diversité de ces travaux d'érudition et se demanderont où ont été trouvés le temps et l'énergie nécessaires pour mener de front ces entreprises: soutenir brillamment deux thèses de doctorat, publier de nombreux articles savants, prendre part à des conférences scientifiques et colloques mais aussi participer à la création et à l'organisation de la nouvelle université de Lille III en 1969, puis conduire sa mutation au cours des années 1980, avant d'édifier de toutes pièces la jeune, très dynamique et pluridisciplinaire université d'Artois, qui joue déjà un rôle si important dans la vie de la région, depuis Béthune jusqu'à Douai et depuis Arras jusqu'à Lens.

Si les curiosités de l'auteur sont diverses et traversent les siècles depuis le Moven Age jusqu'à nos jours, la lecture de ce recueil révèle au moins chez lui deux préoccupations dominantes, l'une concerne la vie, le travail et les mentalités des simples gens : paysans et artisans des Pays-Bas franco-belges, l'autre l'histoire religieuse et plus particulièrement la contre-réforme puis la réforme catholiques, inspirées dans ces territoires par les enseignements du concile de Trente et imposées par l'autorité de l'occupant espagnol. Le premier thème traité dans ce volume fait écho au livre fameux, consacré en 1968 à la vie de Pierre Ignace Chavatte, ouvrier lillois à l'époque de Louis XIV. On trouvait dans cet ouvrage, où Alain Lottin a dans une certaine mesure créé un nouveau modèle de biographie historique, une analyse du journal tenu par ce modeste tisserand, avec en contre-point des références permanentes, à titre de contre-épreuves, à une multitude de données relatives à l'environnement et aux contemporains qui donnaient à son témoignage épaisseur et valeur de source, sans pour autant lui retirer son caractère d'authenticité subjective. A ce premier registre appartiennent par exemple les

10 PREFACE

études concernant l'évolution de l'activité textile à Lille, les conflits entre Lille Roubaix et Tourcoing, la table des pauvres d'Ascq, la vie associative et l'animation des quartiers, les naissances illégitimes et les filles-mères, ou encore le déroulement des émeutes, suscitées par le déplacement des cimetières hors de la ville à la fin de l'Ancien Régime.

Du second registre relèvent davantage les études dédiées d'une part à l'histoire de la crise iconoclaste de 1566, aux prêches de Bondues, à leur répression, au bannissement des protestants, au Joséphisme dans les Pays-Bas, au conflit entre la Révolution française. Rome et le clergé réfractaire, et d'autre part à l'organisation de la catéchèse tridentine, à l'instruction des pauvres dans les écoles dominicales, et d'une facon générale au climat de la vie religieuse dans les villes et les campagnes à la fin du XVII^e siècle. Il s'agit là bien souvent en fait de compléments précieux placés en amont ou en aval de la seconde thèse qu'Alain Lottin a publiée en 1984 sous le titre Lille citadelle de la contre réforme 1596-1668. On y voit à l'œuvre un effort missionnaire et une pastorale tournés autant vers les milieux populaires que vers une élite sociale, on y comprend mieux comment s'explique dans le nord de la France et dans la Belgique voisine le profond et solide enracinement catholique qui, en dépit des péripéties et des affrontements provoqués par la révolution industrielle, marque encore les comportements et les aspirations des populations situées entre les bastions protestants du nord de l'Europe et l'indifférence religieuse, installée au cœur du bassin parisien.

Mais que les contributions d'Alain Lottin se réfèrent aux structures économiques et sociales ou aux aspects de la spiritualité populaire, elles ont en commun quelques caractéristiques majeures. D'abord et avant tout l'art de découvrir, de traquer des sources nouvelles ou de mieux faire parler des sources déjà connues. C'est la marque du véritable historien. Notre auteur et notre ami figure parmi ceux de nos concitoyens qui connaissent le mieux les archives belges et les archives vaticanes. Il a mis au jour ou revalorisé des séries précieuses dans les fonds de la Chambre des comptes de Bourgogne, du Conseil privé de Bruxelles ou dans celui de la nonciature à Rome. Dans les dépôts français il a su tirer le meilleur parti de sources aussi diverses que les archives de l'officialité de Cambrai, les chroniques de l'abbaye de Loos-les-Lille ou encore les dépositions au greffe criminel des sages femmes et accoucheurs de la ville de Lille.

Aux documents originaux parfaitement maîtrisés il adresse toujours des questions pertinentes, articulées sur de vrais enjeux intellectuels. C'est ainsi qu'à propos du soulèvement iconoclaste de 1566 il aligne avec bonheur cinq interrogations essentielles: ses rapports avec la crise alimentaire et industrielle, l'identité des « casseurs », le caractère spontané ou non du soulèvement, la signification anthropologique de l'iconoclasme, l'attitude des autorités: le laxisme des unes et la riposte immédiate des autres.

PREFACE 11

La fréquentation assidue des archives, condition fondamentale de toute avancée de la connaissance historique, a permis également à l'auteur de maîtriser parfaitement l'histoire institutionnelle fort compliquée des Pays-Bas français et belges. En témoignent tout particulièrement les articles consacrés au Magistrat de Lille ou à l'intendance de Flandre Wallonne ou encore celui qui compare en matière de droit conjugal la jurisprudence de l'officialité de Cambrai et celle des tribunaux du roi de France. Enfin et c'est peut-être l'aspect le plus attachant de ce recueil, il nous offre à plusieurs reprises la possibilité de saisir quelques-uns des aspects secrets et les plus profonds des mentalités de l'époque. Je pense particulièrement à l'article intitulé «Les morts chassés de la cité », où l'on perçoit le rôle de l'église et des cimetières paroissiaux dans les relations des vivants et des morts : un beau chapitre d'anthropologie religieuse! ou encore l'étude du « mémoire des curés de Lille contre le Magistrat à la fin du XVIIe siècle », où l'on voit s'affronter la volonté des premiers qui veulent « cléricaliser l'Eglise », en proscrire les interventions du pouvoir municipal et les traditions bourgeoises d'autonomie communale et flamande des seconds.

Je crois savoir qu'Alain Lottin se prépare à quitter ses fonctions à la tête de l'université d'Artois qu'il a si bien engagée dans l'exercice de ses pleines responsabilités scientifiques civiques et régionales. Gageons qu'il nous réserve dans la liberté retrouvée de son emploi du temps et de ses curiosités bien d'autres contributions à la connaissance de ces provinces septentrionales qu'il aime tant et qu'il a déjà si bien servies.

Pierre Deyon

I. Naître, aimer, mourir



NAISSANCES ILLEGITIMES ET FILLES-MERES A LILLE AU XVIII^e SIECLE^{*}

es caractéristiques démographiques de l'Ancien Régime et leurs transformations au XVIII^e siècle sont de mieux en mieux connues. Fécondité, natalité, nuptialité, mortalité au long des siècles ou en temps de crise ont été remarquablement analysées par P. Goubert dans le Beauvaisis, E. Gautier et L. Henry à Crulai, R. Baehrel en Provence, E. Leroy-Ladurie en Languedoc, J. Ganiage en Ile-de-France, P. Deyon à Amiens, P. Chaunu, P. Gouhier et leur équipe de recherches en Normandie, E. Hélin à Liège, entre autres. Un secteur limité reste relativement dans l'ombre : les naissances illégitimes en milieu urbain. A la campagne en effet, comme le rappelle, P. Chaunu « les cœfficients d'illégitimité dans L'Europe classique sont faibles. Autour de 0,5 % dans le Beauvaisis ; 0,3 % à 0,4 % dans tout le Languedoc du XVIII^e siècle. L'Ouest semble faire exception. Le cœfficient de Crulai dans le Perche atteint 1,4 %. Port-en-Bessin, avec sa population de marins, 2,5 %... et Troarn dans une tâche d'herbe aux confins de la plaine calcaire du Pays d'Auge, atteint le chiffre de 3 % » ¹.

Mais, comme le fait remarquer P. Goubert, « il y a eu compensation du côté des villes »². Les études sur ce sujet sont peu nombreuses jusqu'à maintenant. En effet le repérage des naissances illégitimes à travers les registres paroissiaux, pâture récente et privilégiée des historiens-démographes, est possible car le curé souligne l'illégitimité, mais le dépouillement est une œuvre de longue haleine dans les grandes villes. Pourtant, l'enquête doit être menée dans celles-ci. Le milieu urbain et la vie

^{*} Extrait de la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, Paris, A. Colin, avril-juin 1970. t. XVII.

¹ P. Chaunu, La civilisation de l'Europe classique, Paris, 1966, p. 196.

² L'Histoire sociale, Sources et méthodes, Colloque de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud 15-16 mai 1965, P.U.F., 1967. Histoire sociale et démographie, par Pierre Goubert, p. 225.

de relations qu'il suscite sécrètent par eux-mêmes un certain nombre de conceptions illégitimes. De plus, la ville abrite temporairement les filles de la campagne qui portent un fruit illégitime et fuient la réprobation et la dureté de leurs concitoyens ou espèrent accoucher subrepticement et anonymement. Des documents originaux nous paraissent susceptibles d'apporter quelques précisions intéressantes sur ce sujet, à Lille, au XVIII^e siècle.

1) LES RAPPORTS DES SAGES-FEMMES ET ACCOUCHEURS

Les dépositions faites au greffe criminel par les sages-femmes et les accoucheurs sur les naissances illégitimes survenues en ville fournissent de précieux renseignements sur ce sujet. Ensuite, un clerc préposé à cet office allait interroger l'accouchée et consignait ses déclarations. Rapports et interrogatoires sont conservés en liasse de 1698 à 1715 puis transcrits sur registres de 1716 à 1793³.

A) Le métier de sage-femme

Pour exercer à Lille la profession d'accoucheur ou de sage-femme il faut en avoir reçu l'autorisation expresse du Magistrat devant lequel l'intéressé prête serment : d'où le qualificatif de « juré » employé dans les registres. L'impétrant doit également prouver ses capacités en subissant avec succès un examen devant des médecins. Ce règlement existe déjà en 1590, date à laquelle « Marie Lecaure, femme à Nicolas Couvreur, après avoir été examiné par maistre Michel Baillet, docteur en médecine a esté admise a matronne dont de léallement s'acquitter elle a fait le serment pertinent »⁴.

Cet examen reste en vigueur aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les sages-femmes et accoucheurs doivent parfois se soumettre à un nouveau contrôle. «Le 15 de novembre 1688, la Loy assemblée, sur ce qui nous a esté représenté que l'on voioit assez d'inconvéniens dans les accouchemens des femmes et craignant que cela ne provienne de l'impéritie des sages-femmes, nous avons résolu que celles qui sont présentement admises a en faire les fonctions comme sages-femmes jurées et authorisées seront incessamment examinées sans que pour cet examen elles soient tenus par aucune chose »⁵.

 $^{^3}$ A.M.L., Liasses n° 809-816 : 1685-1687, Liasses n° 817-820 : 1697-1716, Registres n° 10 778 à 10 784 : 1715 à 1793.

⁴ A.M.L., Registres aux mémoires, n° 15 925, 1585-1597, f° 76.

⁵ A.M.L., Reg. aux rés., n° 289, 15 novembre 1688, f° 183. Des ordonnances du Magistrat en date des 15 juillet 1684, 21 janvier 1697, 1^{er} décembre 1698, 30 juillet

L'année suivante, paraît un livre rédigé par le collège des médecins et imprimé aux frais du Magistrat avec illustrations à l'appui, dans le but d'instruire les obstétriciens. «Le chemin frayé et infaillible aux accouchemens qui servira de flambeau aux sages-femmes pour éclairer en leurs opérations cachées dans les plus obscures cavernes de la matrice. Le tout enrichi de diverses figures. Ouvrage non seulement nécessaire aux sages-femmes mais encore aux chirurgiens qui veulent apprendre à bien accoucher les femmes »⁶.

En 1762, les chirurgiens veulent ravir aux médecins le privilège d'examiner les candidats. Le conflit dure cinq années; finalement le Magistrat tranche en faveur des premiers qui pour étayer leur revendication avaient fait état des progrès réalisés en leur domaine : « les chirurgiens de ce tems n'étaient que des barbiers, aujourd'hui la plupart sont très experts en leur art »⁷ Parallèlement, le chirurgien Waroquier multiplie les démarches depuis 1756 en vue d'obtenir la création à Lille d'un cours public destiné à instruire les sages-femmes. Waroquier qui, naturellement, sollicite le poste, estime cette fondation utile et salutaire parce que « l'impéritie ou l'ignorance des sages-femmes réduit tous les jours à l'extrémité des femmes que leur misère empêche, mais à tort, de recourir à des mains plus habiles. Quelquefois elles paient de leur vie l'incapacité de celles qui les délivrent ou au moins cessent de pouvoir être utiles à leur patrie »8. Les médecins, bien qu'ils aboutissent à des conclusions différentes puisqu'ils défendent une situation acquise qui leur est favorable, manifestent également un profond mépris vis-à-vis des sages-femmes . « Ne serait-il pas imprudent d'autoriser des femmes surtout de l'espèce de celles qui se destinent à cette profession à employer elles-mêmes et selon le caprice de leur faible jugement des instruments dont l'usage n'est que trop souvent meurtrier »9. Le métier est donc jugé peu reluisant et celles qui l'exercent paraissent jouir d'une considération sociale bien faible. Les rétributions perçues semblent, sauf exception, en rapport étroit avec cette basse estime dans laquelle sont tenus leurs capacités et le service qu'elles rendent : « Le nombre des accoucheurs et accoucheuses est fort petit : 5 à 6 hommes, 9 à 10 femmes se mêlent de cette profession et tous n'y gagnent pas leur vie » 10. Dans les milieux modestes on

¹⁷⁰⁹ traitent de ces sujets. Cf. E. Leclair, *Un chapitre de l'histoire de la chirurgie à Lille : Les accouchements*, Lille, 1910, 100 p.

⁶ A Lille, Imp. F. Fiévet, 1689, 74 p.

⁷ A.M.L., Aff. gén. C. 1279 d 2.

⁸ Ibid.

⁹ Ihid

¹⁰ Ibid. La promotion sociale des médecins depuis cette époque n'est pas seulement liée aux progrès de la science et de leurs capacités, mais traduit aussi une conception différente de l'homme, une attitude nouvelle devant la vie, la mort, l'enfant, une

trouve parfois de véritables « dynasties » de sages-femmes. Cest le cas des Chavatte. Le métier est d'abord exercé par la mère du chroniqueur lillois, Barbe Narine, qui transmet le flambeau à Barbe Cardon, épouse de Pierre Ignace Chavatte, à laquelle succèdent ses deux filles, Marie Barbe et Marie Marguerite.

L'accoucheur ou la sage-femme étaient obligés de signaler immédiatement au greffe criminel toute naissance illégitime ayant requis leur intervention. Un texte de 1590, promulgué alors qu'une grave crise économique touchait la ville dans laquelle passait le souffle de la réforme catholique, leur en faisait un devoir impérieux. «Le 5 janvier 1590, Messieurs ont ordonné (aux) matrones sermentées de ceste ville, pour ce mandées en halle, de doresnavant lorsqu'elles accoucheront quelques femmes vesve ou filles d'enfans bastard de mander a icelle femmes ou filles quy sera le père desdits enfans, et par après aussy déclarer ans dictes femmes ou filles qu'elles seront chargées d'en faire rapport a mesdicts sieurs ausquels suivant ce elles feront ledit rapport affin d'éviter d'avoir tant d'enfans abandonnez à charge de la Bourse commune des povres de ceste ville comme on l'a journellement »¹¹. Cette prescription reste en vigueur pendant les XVIII^e et XVIII^e siècles¹².

Accoucheurs et sages-femmes recueillent donc le nom du père présumé de l'enfant, de la bouche de la parturiente pendant les plus grandes douleurs 13. Seul l'aveu obtenu pendant ces pénibles instants a valeur légale, sans doute parce que l'on considère que la patiente n'est pas alors suffisamment maîtresse d'elle-même pour chercher sciemment à tromper. La souffrance fait office de « sérum de vérité ». Toute déclaration recueillie avant ou après est sans valeur aux yeux de la justice, comme le montre une déposition parmi d'autres faite devant notaire par la veuve de Pierre Ignace Chavatte, le 5 février 1707 : « Fut présente Barbe Cardon, sage dame en ceste ville, laquelle a déclaré d'avoir esté appellé à l'accouchement de Robertine Barge.. mais lorsqu'elle est arrivé dans la maison elle estoit desja délivré tellement que le serment qu'elle peut avoir receu de ladite Robertine a esté après que l'enfant fut au monde... ce qu'elle a déclaré pour véritable nonobstant tout ce que ladite fille ou d'autres pourraient faire ou escrire » 14.

Les dépositions des obstétriciens étaient d'abord recueillies sur des feuillets avant d'être recopiées dans un grand registre comme en témoignent

révolution mentale, sans que l'on puisse d'ailleurs séparer ces deux grands facteurs de causalité.

¹¹ A.M.L., Reg. aux Mémoires n° 15925, 1585-1597, f° 76.

¹² Voir notamment les ordonnances du 14 août 1726 et du 13 octobre 1750.

¹³ P. Goubert signale la même coutume en Picardie (*L'histoire sociale... op. cit.*, p. 236).

¹⁴ Arch. départ. Nord, Tabellion n° 1946, p. 9.

les liasses de rapports conservées pour la période antérieure à 1716 et la remarque faite par un des greffiers: «Les enregistrements depuis le 20 octobre 1750 jusqu'au 16 juin 1752 ont été enregistrés par le nommé Bonnel sergent de la prévosté et nouveau clerc d'office par provision sur les rapports originaux qui se sont trouvé dans les papiers dudit Malbranche »¹⁵. Le but de cette législation est très clair. La cité ne doit pas servir de refuge pour les filles débauchées ou fautives, ni être un vaste asile d'enfants abandonnés. Le Magistrat y veille constamment. Ainsi dans son ordonnance du 14 août 1726, il s'en prend aux filles « des villages et lieux circonvoisins (qui tentent) de cacher leurs grossesses et de faire baptiser ailleurs leurs enfans comme s'ils estoient légitimes, lesquels elles abandonnent dans la suite avec plus de facilité »16. Cette préoccupation apparaît constamment dans les registres. Les filles-mères qui ne sont pas natives de Lille sont expulsées avec leur enfant presqu'immédiatement, sauf si elles ont payé pour le mettre en nourrice. Dans ce cas le clerc note : « L'accoucheur a répondu que l'enfant ne tomberoit pas a la charge de la ville »¹⁷.Le plus souvent, le nouveau-né est baptisé sous le nom du père putatif, qui est tenu d'élever son enfant : mais entre le principe et son application il y a évidemment bien des difficultés, souvent insurmontables.

B) Valeur de la source

Ces rapports sont pour l'historien une mine de précieux renseignements non seulement sur les naissances illégitimes mais aussi sur le milieu des filles-mères. Lorsque le clerc interroge l'accouchée, il lui fait préciser ses nom et prénoms, son lieu de naissance, son âge, les noms et prénoms de ses père et mère vivants ou décédés, éventuellement sa profession. Les indications sur les pères présumés sont moins nombreuses et plus imprécises ; elles se rapportent uniquement au lieu de naissance et à la profession. Malheureusement, certaines dépositions sont lacunaires. Dans l'ensemble, les rapports de la première moitié du XVIII^e siècle sont beaucoup plus complets que ceux des dernières décennies qui sont de sèches notations administratives mentionnant uniquement le nom et le lieu de naissance des filles-mères. Au contraire, de nombreuses déclarations antérieures à 1760 sont détaillées voire pittoresques,

¹⁵ A.M.L., Reg. 10 781, f° 110.

A.M.L., Reg. aux résol. du Magistrat, n° 289, f° 183. Ordonnance publiée le 14 août 1726 et republiée le 13 octobre 1750.

¹⁷ A.M.L., Reg. 10 781, 11 novembre 1751, f° 134 v°.

et permettent de mieux appréhender les réalités humaines qui se dissimulent derrière les formules¹⁸.

Pour apprécier l'intérêt démographique de cette source, il importe de savoir si toutes les naissances illégitimes survenues à Lille pendant ces années y sont fidèlement enregistrées et si ces rapports peuvent servir de base à une étude quantitative et sérielle. Avant d'exploiter les chiffres il faut les passer au crible de la critique.

On peut supposer que certaines sages-femmes de moralité douteuse ou vénales se sont dispensées volontairement de faire un rapport au greffe criminel de la ville. Ces cas doivent être assez rares. En effet, les accoucheurs sont menacés de peines très lourdes s'ils ne satisfont pas à cette obligation. L'ordonnance du 27 mai 1666 déclare : « Sy ont ordonné et ordonnent a toutes saiges dames aussytost qu'elles auront accouché semblable fille, d'en donner ou d'en faire donner advertence a la greffe criminelle sur peine et amende de 120 livres parisis » 19. Somme exorbitante que la malheureuse sage-femme devait être absolument incapable de payer : dans ce cas, c'était le châtiment corporel. De plus, elle risque de perdre son état puisque l'exercice du métier est subordonné à l'autorisation du Magistrat. Ces puissants arguments empêchent vraisemblablement d'enfreindre la loi régulièrement, d'autant plus qu'une naissance passe difficilement inapercue et qu'immédiatement se pose la question du baptême, car personne ou presque n'aurait alors voulu priver un nouveau-né de la vie éternelle. Ainsi une fille accouchée accidentellement dans un village près de Courtrai « a envoyé (son enfant) aujourd'hui pour le faire baptiser sur le refus qu'en a fait le curé dudit Law. Ledit raport se faisant seulement pour que ledit enfant ne mourut point sans baptême »²⁰. De multiples déclarations témoignent du zèle des sagesfemmes à respecter le règlement et de leur peur de l'enfreindre, même involontairement. « Le 14 août 1715 Marie Marguerite Chavatte sage dame a fait rapport d'avoir le jour d'hier accouché Jeanne Mahieux dans la cave, sous le cabaret de Saint Roch d'un enfant masle qu'on a fait baptiser comme légitime de Thomas Lutin mais comme elle voit selon les apparences que c'est un illégitime elle en fait son rapport »²¹. Quarante ans plus tard le clerc note une réaction similaire chez une autre sage-femme : « Rose Douchez accoucheuse jurée de cette ville est venue m'avertir que le 15 de ce mois elle

La précision des rapports traduit peut-être une application plus rigide des règlements dans la première moitié du XVIII^e siècle.

¹⁹ A.M.L., Reg. aux ord. du Magistrat, n° 389, 27 mai 1666.

²⁰ A.M.L., Reg, 10 781, 27 mars 1755, f° 239 r°. Voir page 51. Mentionnons encore cette fille-mère Marie-Claire Jacob, accouchée « d'un garçon qu'il est mort sitot son accouchement mais qu'elle asseure de l'avoir baptisé elle-même ». A.M.L., Reg. 10 781, 17 juillet 1747, f° 23.

²¹ A.M.L., Reg. 10 778, 14 août 1715, f° 2 v°.

a accouché chez Pierre Joseph Decarne cour du verd lion rue des malades la nommée Jeanne Thérèse Coutelier d'un enfant qu'elle a fait baptiser à Saint-Sauveur comme légitime mais que depuis ayant sceu que c'était une fille débauchée elle a cru qu'il estoit de son devoir de m'en donner avis »²². L'obstétricien est parfois obligé de surmonter bien des difficultés pour satisfaire à la loi, comme le montre l'incident suivant : « Riberolle maître accoucheur n'a pu recevoir le serment parce qu'il en fut empesché par un officier qui estoit présent et menacé de le tuer... Il s'est trouvé que c'estoit d'un ingénieur et sa servante vis à vis le grand portal de Sainte Catherine »²³. On ne tente même pas de se soustraire au règlement entre collègues puisque le 16 mai 1749, une sage-femme signale « avoir accouché C.J. Loiez veuve aussy sage dame jurée de cette dite ville »²⁴.

De simples manants, étrangers au métier, ayant aidé accidentellement à mettre au monde un enfant illégitime, viennent eux aussi faire rapport au greffe criminel. « Marie Elizabeth Delemotte non accoucheuse jurée de cette ville a fait rapport d'avoir été appellé faute de sage dame pour accoucher Marie Barbe Moncourt »²⁵. Les ordonnances ont prévu ces cas et interdisent formellement aux habitants de prêter assistance à ces filles, sous peine de sanctions particulièrement lourdes et efficaces, « Deffendent à toute personne quy n'est sage dame sermentée de ceste dicte ville d'assister ou d'accoucher quelque fille non mariée, soit estrangère, natifve ou manante de ceste dicte ville, et ce sur peine et amende de soixante livres parisis... Le plus ont deffendu et deffendent sur la mesme peine et a appliquer comme dessus, a toutes personnes indifféremment, de recevoir en leurs maisons, caves, ou autres demeures, aucune fille estrangère estant enceinte, soubs prétexte de charité ou tel autre que soit et advenant que ladite fille estrangère s'accoucherait en ceste dicte ville, cestuy ou celle quy, contrevenant à ce que dessus, l'aura receu en son logis ou demeure, sera de plus tenu de respondre de l'enfant, en telle sorte que ceste dite ville n'en pourra estre en rien chargée »26.

²² A.M.L., Reg. 10 781, 20 avril 1755, f° 240 ro.

²³ A.M.L., Reg. 10 778, 16 février 1718, f° 86 ro.

²⁴ A.M.L., Reg. 10 781, 16 mai 1749, f° 79 vo.

²⁵ A.M.L., Reg. 10 780, 25 octobre 1742, f° 192. Le 23 mars 1745, « le sieur Lahaye vicaire de la Magdelaine lez cette ville a fait la déclaration par écrit, d'avoir le jour d'hier vers les neuf heures du soir, attendu le danger pressant, baptisé un enfant mal, que Marie Anne Joseph Lefevre a mis au monde sans le secours de sage dame. *Ibid.*, f° 254 vo.

²⁶ A.M.L., Reg. aux ord. du Mag., n° 389, 27 mai 1666.

Certes des naissances illégitimes survenues à Lille au XVIII^e siècle sont restées secrètes et ne figurent pas dans les registres²⁷, parce que des particuliers ont fait office d'accoucheur ou bien avec la complicité d'une sage-femme. Ainsi le clerc signale une omission, peut être d'ailleurs dans une intention malveillante à l'égard de l'intéressée : « le 23 d'avril 1753 dame Marie joseph Alexandre accoucheuse juré n'a pas déclaré un enfant quel a fait baptiser à Saint André que j'ay déterrer par recherche ce pourquoy il est icy déplacé »²⁸. Mais, pour les raisons exposées, ces dissimulations ne doivent pas avoir été très nombreuses.

Le clerc du greffe criminel peut également avoir négligé de recopier certains rapports. De par leur nature même ces oublis sont difficiles à détecter. Toutefois les registres sont tenus avec beaucoup de soins ; n'a-t-on pas vu un de ces greffiers jouer les censeurs à l'égard des sages-femmes ? Ils signalent quelquefois les faits qui peuvent avoir nui à un enregistrement correct des dépositions. « Depuis ledit jour 20 octobre 1750 le sieur Malbranche a négligé d'enregistrer les rapports d'accouchements sur le présent livre ce que je n'ay sceu qu'au commencement de may 1752 lors de l'évasion dudit Malbranque ». Le successeur précise qu'il a pu combler cette lacune, car il a retrouvé les rapports originaux²⁹; mais il stigmatise la négligence de son prédécesseur : « dans le nombre desquels déclarations il y en a plusieurs que Malbranche n'a pas vérifié suivant l'ordonnance en allant recevoir de nouveau les dites accouchées »30. L'enquête du greffier paraît habituellement sérieuse. Le « domicile » de l'accouchée est parfois localisé avec une extrême précision : « Le 19 juillet 1747 a été accouchée Anne Marie Forest, native de Lille, demeurant rue des Batteliers, la deuxième cour après une vierge la première maison à droite »31. Le clerc relate quelquefois les difficultés rencontrées dans L'accomplissement de sa tâche : « esté pour entendre la dite fleschier, la femme du sieur Guffroy en a refusé (l'entrée) du jardin propre a cet usage et j'en ay fait raport a monsieur le prévost »32. Les titulaires de l'office, sauf exception, semblent avoir manifesté de l'application

²⁷ Il ne faut pas oublier les avortements sur lesquels nous ne possédons aucun renseignement.

²⁸ A.M.L., Reg. 10 781, 1753, f° 207 vo.

²⁹ Voir *supra*, p. 280, note 5.

³⁰ A.M.L., Reg. 10 781, f° 110. Le successeur semble d'ailleurs, d'après son écriture, son orthographe et son style, d'un niveau intellectuel inférieur à Malbranque et il ne restera pas longtemps en place.

³¹ A.M.L., Reg. 10 780, 19 juillet 1747, f° 23 vo. Les registres fournissent beaucoup d'autres exemples. « Le 21 avril 1747 a été entendue Marie Elizabeth Thesse native de Lille, y demeurante dans la cour des cloqueteurs près de la brasserie de l'Oyson sur l'esplanade la première porte a droite en entrant par ladite esplanade ».

³² A.M.L., Reg. 10 780, 4 décembre 1782, f° 193 vo.

à tenir des registres qui, à l'instar de ceux des paroisses, présentent un certain intérêt pour la ville puisqu'ils justifient l'expulsion de bouches à nourrir ou des refus de prise en charge. Il est significatif de constater que l'enquête est très sommaire ou inexistante dès que l'enfant est mort ou lorsque l'accoucheur répond de l'enfant. Néanmoins des négligences dans l'enregistrement des rapports ont éventuellement pu se produire. Pour détecter les oublis ou dissimulations, des comparaisons avec d'autres sources s'imposent.

Il faut en effet confronter les données de, cette source avec les renseignements que fournissent sur le même sujet les registres de baptêmes tenus par les curés des paroisses. Mais, à Lille, une première difficulté surgit : dans les premières décennies du XVIIIe siècle, sur l'ordre du vicaire général de Tournai³³, les curés doivent noter les baptêmes d'enfants illégitimes dans un registre spécial, différent de celui où sont enregistrés les baptêmes d'enfants légitimes et ce « pour obvier a de grands inconvéniens ». Cette disposition paraît faciliter la tâche de l'historien. En réalité, elle la complique, car les registres conservés sont assez disparates d'une paroisse à l'autre. Ils commencent en 1701 à Saint-André, en 1717, à La Madeleine, en 1727 à Saint-Etienne, en 1728 à Saint-Maurice. Ils finissent pour la plupart en 1736 propter edictum regium. Les curés de Sainte-Catherine et de Saint-Pierre apparemment, inscrivent tous les baptêmes dans le même registre. Enfin de 1715 à 1736, tous les registres de catholicité de la populeuse paroisse Saint-Sauveur sont perdus. A partir de 1737, dans les sept paroisses de Lille, les baptêmes d'enfants illégitimes figurent dans les registres paroissiaux normaux. Donc jusqu'à cette date, en raison des pertes, de la disparité et de la complexité des registres de catholicité, une étude démographique des naissances illégitimes serait très délicate à partir de ce type de source uniquement. Les rapports des sages-femmes viennent y suppléer fort heureusement. Ils permettent surtout, pour l'ensemble du XVIIIe siècle, une étude plus rapide, car un dépouillement attentif et nominal des enfants illégitimes à travers les registres de catholicité représente, en utilisant les méthodes d'exploitation actuelles, un travail considérable dans une ville où surviennent plus de deux mille baptêmes par an au XVIIIe siècle.

Des tests de concordance, soit numériques et anonymes, soit nominaux, entre les deux types de sources s'imposent si l'on veut utiliser les rapports des sages-femmes comme base d'une étude des naissances illégitimes. Il est intéressant d'abord de confronter les chiffres obtenus de 1728 à 1735, dans les registres paroissiaux soit spéciaux, soit normaux pour 6 paroisses sur 7 d'une part, et d'autre part dans les rapports des accoucheurs.

³³ Lille, à cette époque, relève d'un évêque dont le siège se trouve dans les Pays-Bas autrichiens.

TABLEAU 1

LES NAISSANCES ILLEGITIMES A LILLE DE 1728 A 1736

(Comparaison entre les chiffres fournis par les registres paroissiaux spéciaux de baptêmes de 6 paroisses et ceux obtenus dans les rapports des sages-femmes)

| Année | SA (1) (2) | SC (2) | SE (1) | LM (1) | SM (1) | SP (2) | SS | Total dans les regpar. | Total pour la ville dans les rapports des sages- femmes |
|-------|------------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|------------------------------|---|
| 1728 | 5+20 | 9 | 22 | 3 | 13 | 10 | Perdu | 82 | 84 |
| 1729 | 3+19 | 2 | 20 | 5 | 18 | 7 | _ | 74 | 88 |
| 1730 | 3+14 | 8 | 19 | 5 | 15 | 6 | _ | 70 | 73 |
| 1731 | 4+22 | 9 | 26 | 13 | 14 | 3 | _ | 91 | 100 |
| 1732 | 1+11 | 10 | 25 | 6 | 13 | 6 | | 72 | 72 |
| 1733 | 4+15 | 14 | 24 | 5 | 21 | 5 | _ | 88 | 95 |
| 1734 | 3+14 | 14 | 30 | 9 | 13 | 5 | | 88 | 99 |
| 1735 | 3+6 | 5 | 24 | 5 | 19 | 4 | | 66 | 63 |

- 1. Registre spécial.
- 2. Registre général.

La perte du registre de Saint-Sauveur gêne certes la comparaison mais les chiffres trouvés dans les rapports des sages-femmes sont proches de ceux tirés des registres paroissiaux³⁴: la différence entre les deux paraît inférieure à 10 %, tantôt en faveur d'une source, tantôt en faveur de l'autre. La tendance décelée de plus est la même. Ces constatations plaident incontestablement en faveur de la valeur représentative des rapports des accoucheurs pour une étude des naissances illégitimes.

Des comparaisons nominales portant sur l'identité des filles-mères doivent compléter cette première confrontation, pour nous éclairer plus amplement. Malheureusement cette méthode réclame beaucoup de temps ; nous nous sommes donc bornés à effectuer deux sondages sur des années

³⁴ En 1741, par exemple, 5 ou au maximum 6 naissances illégitimes sont enregistrées à Saint-Sauveur. La différence existant entre le total des naissances illégitimes dans les 6 registres paroissiaux et celui constaté dans le registre des accoucheurs est donc suffisante en général pour que l'on puisse admettre qu'elle représente à peu près le nombre de naissances illégitimes enregistré dans la 7^e paroisse.

prises au hasard, 1718 et 1741, pour lesquelles nous avons confronté les noms des filles-mères mentionnés dans les dépositions des sages-femmes, avec ceux figurant dans les registres de catholicité, généraux ou spéciaux³⁵.

En 1718 la différence est mince pour les six paroisses concernées et porte essentiellement sur le registre spécial de Saint-André. En revanche 22 noms différents sont cités en plus dans les rapports des accoucheurs et on ne peut les attribuer tous à la septième paroisse, Saint-Sauveur. Les dépositions des sages-femmes présentent surtout l'avantage de mentionner les enfants illégitimes mort-nés ou non-baptisés³⁶. Ainsi le 15 octobre 1718, une matrone déclare avoir accouché « Marie Magdeleine Dupuis, rue de l'A.B.C., veuve, âgée de 36 ans ». Ni le curé de Saint-Maurice, ni aucun autre, ne notent le baptême de cet enfant ; ce qui n'a rien de surprenant, puisque le clerc ajoute : « l'enfant est mort »³⁷.

En 1741, au contraire, la comparaison est défavorable aux rapports des accoucheurs, essentiellement à Saint-Etienne et Saint-Pierre. Le déficit par rapport aux registres de catholicité est de six au total. Pourtant les obstétriciens sont intervenus dans ces accouchements puisque le curé de Saint-Étienne note par exemple le 2 septembre 1741 qu'un enfant illégitime a été baptisé « selon le rapport de Marie Joseph Hochart sage-dame ». Ou bien il n'y a pas eu de rapport au greffe, ou bien le clerc ne l'a pas recopié, ou encore celui-ci lors de son enquête n'a pas retenu cette naissance comme illégitime. De plus 1741 est une année de crise grave, ce qui peut avoir provoqué des perturbations.

Dans l'ensemble toutes ces comparaisons nous incitent à accorder une confiance à peu près similaire aux deux types de sources. L'idéal serait évidemment de les confronter constamment, mais cette méthode recommandable sur une période restreinte et dans une petite localité ne peut être appliquée ici. De toute manière, les chiffres restent certainement inférieurs à la réalité. Bien que présentant des faiblesses, les rapports des accoucheurs permettent donc une étude sérielle des naissances illégitimes et surtout des caractères sociologiques des filles-mères à Lille au XVIII esiècle.

³⁵ Voir tableau n° 2, p. 26.

³⁶ Eventuellement si la mère n'est pas catholique, ce qui est rare dans la région.

³⁷ A.M.L., Reg. 10 778, 15 octobre 1718, f° 110 vo.

TABLEAU 2

COMPARAISON NOMINALE DES NAISSANCES ILLEGITIMES SIGNALEES DANS LES REGISTRES PAROISSIAUX ET DANS LES RAPPORTS DES SAGES-FEMMES A LILLE EN 1718 ET EN 1741

1718

| | SA (1) | SC | SE | LM | SM | SP | SS | Indéterminé | Total |
|--|-----------|--------------|----|----|----------|---------|--------|-----------------------|-------------|
| Naissances illégitimes mentionnées dans les registres paroissiaux | 10+4 | 14 | 11 | 28 | 19 | 4 | perdu | Alexa sent e se se | 90 (4) |
| Noms identiques figurant dans les rapports des sages- femmes (2) | 9+1 | 14 | 11 | 27 | 19 | 3 | | | 84+21=105 |
| Noms différents figurant dans les rapports des sages- femmes (2) | | | | | | | | 21 (3) | 34+21=103 |
| | | | | | | | | | |
| | | units mal | | 17 | 41 | | TERRE! | | |
| | SA | SC | SE | 17 | 41 SM | SP | SS | Indéterminé | Total |
| Naissances illégitimes mentionnées dans les | SA 8 | SC 11 | SE | | | SP 9 | SS 5+1 | Indéterminé | Total 80 |
| Naissances illégitimes | | | | LM | SM | mi a | | Indéterminé | |

- A Saint-André, en 1718, les baptêmes d'enfants illégitimes figurent, les uns dans le registre général, les autres dans le registre spécial. Nous les ajoutons distinctement.
- Ces rapports ne mentionnent pas la paroisse, que l'indication du domicile de l'accouchée permet parfois d'identifier. Nous avons classé par paroisse d'après les registres de catholicité.
- Douze d'entre elles sont indiscutablement domiciliées à Saint-Sauveur dont le registre paroissial est perdu. Pour les dix autres la mention du domicile est inexistante ou imprécise.
- 4. Saint-Sauveur exclu.

II. ÉTUDE DEMOGRAPHIQUE

Un simple comptage des rapports fournit le total des naissances illégitimes chaque année. Mais il importe surtout de déterminer quelles proportions des naissances lilloises ces chiffres représentent. Une réponse à cette question suppose que l'on connaisse chaque année le nombre global des naissances à Lille. Pour évaluer celle-ci, sous l'Ancien Régime, on compte habituellement les baptêmes dans les registres paroissiaux, méthode qui évidemment n'est pas exempte d'erreurs maintes fois signalées et lourde à utiliser dans une ville de plus de 50 000 habitants³⁸. Notre tâche fut néanmoins allégée par la découverte à la Bibliothèque municipale de Lille, parmi les papiers légués par un érudit local, E. Crépy, de relevés détaillés du nombre de baptêmes et de décès transcrits d'après les registres des sept paroisses de la ville de 1740 à 1790. Quelques contrôles nous apprirent que ce travail avait été effectué consciencieusement et que les chiffres cités par E. Crépy sont dignes de foi³⁹. Il nous resta à compter les baptêmes enregistrés de 1709 à 1740 dans les registres de catholicité lillois, à l'exception de celui de Saint-Sauveur perdu pour les années allant de 1715 à 1736.

Les études démographiques récentes ont prouvé qu'en ce domaine, comme en histoire économique, le véritable cadre de vie des hommes de l'époque est l'année de récolte et non l'année civile, comme l'a signalé Jean Meuvret⁴⁰. Les mouvements de la production céréalière, liés essentiellement aux variations météorologiques, et les fluctuations du prix du blé qui en résultent conditionnent partiellement les comportements humains en matière

³⁸ « En ces pays, qui avaient appartenu si longtemps à la monarchie espagnole, la religion réformée avait peu d'adeptes » rappelle M. Braure et c'est particulièrement vrai pour Lille (M. Braure, *Lille et la Flandre wallonne au XVIII*^e siècle, p. 661).

³⁹ B.M.L., Ms n° 766. Les quelques différences constatées, à une ou deux unités près, proviennent du fait qu'E. Crépy a compté les *naissances* et non les baptêmes. Il a donc reporté dans le total du mois précédent les baptêmes d'enfants nés à la fin de ce mois mais baptisés au début du mois suivant. Citons un exemple : En septembre et octobre 1741 à Saint-Maurice, E. Crépy signale respectivement 31 et 32 naissances. Si l'on compte les baptêmes on obtient 30 et 33. Le total est le même : la différence entre les chiffres s'explique parce qu'un enfant né en septembre a été baptisé en octobre. Ces scrupules montrent que le travail a été exécuté avec un sérieux dont témoignent aussi la clarté et la présentation impeccable des notes. Ces chiffres pourront être utilement comparés avec ceux obtenus par les chercheurs de l'I.N.E.D., qui ont compté les registres paroissiaux lillois dans le cadre de leur grande enquête sur la population de la France avant 1830.

Cf. notamment l'article d'Y. Blayo dans les *Annales de démographie historique*, 1966, p. 193-197, et de nombreuses mises au point dans *Population*.

⁴⁰ Jean Meuvret, « Les crises de subsistances et la démographie de la France d'Ancien Régime », *Population*, 1946, n° 4, p. 643-650.

de transmission de la vie et de fécondité. Pour mesurer les répercussions immédiates du manque de céréales et des hausses brutales de prix, il est préférable de considérer, plutôt que les naissances, les conceptions, obtenues en reculant arbitrairement de neuf mois la date des naissances⁴¹.

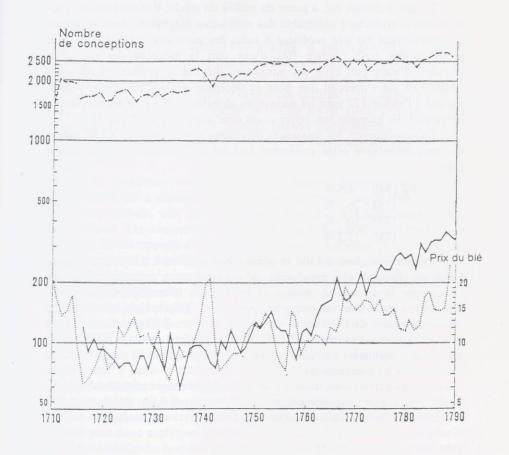
Nous avons également utilisé une étude sur le prix de la razière, de froment à Lille⁴². Il est possible dès lors d'élaborer à partir de ces données des courbes semi-logarithmiques qui traduisent graphiquement les fluctuations du prix du froment et des conceptions à Lille au XVIII^e siècle et facilitent l'analyse démographique.

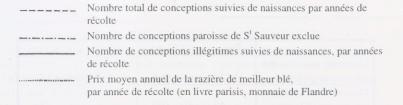
(voir schéma page suivante)

⁴¹ On considère généralement que l'année de récolte débute dans la majeure partie des régions françaises le 1^{er} août et finit le 31 juillet. Pour obtenir le nombre total de conceptions pendant cette période on additionne les naissances intervenues depuis le 1^{er} mai de l'année suivante, soit 9 mois après le 1^{er} août, jusqu'au 30 avril de l'année postérieure. Exemple : Année de récolte 1^{er} août 1740-31 juillet 1741 ; pour connaître le total des conceptions pendant ce temps on calcule le nombre de naissances intervenues du l^{er} mai 1741 au 30 avril 1742.

⁴² Nous avons utilisé le travail de R. Roffin, *Les fluctuations des prix du froment à Lille au cours du XVIII^e siècle* (D.E.S., Lille, Faculté des Lettres, 1953), de préférence au livre de P. Lefèvre, *Le commerce des grains et la question du pain à Lille de 1713 à 1789*, Lille, C. Robbe, 1925, in-8°, xxii-222 p., parce que R. Roffin utilise comme cadre d'étude l'année de récolte qu'il fait débuter à Lille le 1^{er} octobre et finir le 30 septembre. Nous n'avons pas retenu les mêmes dates pour le calcul des conceptions, mais la traditionnelle année du 1^{er} août au 31 juillet, dans le souci de permettre des comparaisons démographiques à l'échelon national, en employant un cadre chronologique identique.

LES CONCEPTIONS A LILLE AU XVIII^e SIECLE





1) Mouvement long

Le fait dominant est, à partir du milieu du siècle, l'augmentation spectaculaire, la croissance irrésistible des naissances illégitimes, dont le rythme d'accroissement est très supérieur à celui des naissances globales. Si l'on prend comme base l'indice 100, d'une part la moyenne des naissance globales, d'autre part celle des naissances illégitimes, pendant la décennie 1740-1749, on s'aperçoit que pour la décennie 1780-1789 ces moyennes passent à l'indice 122 pour les naissances globales et 323 pour les naissances illégitimes. En quarante ans, celles-ci ont donc augmenté à Lille de 223 % 43.

En conséquence, les naissances illégitimes représentent au XVIII^e siècle une proportion sans cesse croissante du total des naissances enregistrées à Lille.

En 1740: 4,5 % 1751: 6 % 1775:10 % 1785:12.5 %

On retrouve donc à Lille le phénomène constaté à Liège par Etienne Hélin qui évoque « la transformation majeure qui s'accomplit alors, en l'occurence la croissance absolue et relative de la natalité illégitime » Horgression peut-être un peu plus précoce à Lille puisqu'elle démarre nettement à partir de 1763 environ alors que dans la capitale wallonne l'essor se situe à partir des années 1767-1771. Mais cet infime décalage est dérisoire à côté des similitudes enregistrées dans le démarrage de la progression, la croissance et les pourcentages.

Quelles explications trouver à un phénomène aussi caractérisé ? Il faut, semble-t-il, écarter l'hypothèse d'un accroissement important de la population urbaine. Au contraire, celle-ci paraît stagnante.

⁴³

| mac san demande de sele | Décennie 1740-49 | Décennie 1780-89 |
|---|--------------------|--------------------|
| Moyenne annuelle des naissances globales | 2 120 : indice 100 | 2 590 : indice 122 |
| Moyenne annuelle des naissances illégitimes | 92 : indice 100 | 298 : indice 323 |

⁴⁴ Etienne Hélin, *La démographie de Liège aux XVII et XVIII*^e siècles, Bruxelles, 1963, 282 p., p. 210.

D'après les dénombrements, la ville comptait :

53 000 habitants en 1686

63 000 habitants en 1740

59 220 habitants en 1790

Pierre Thomas précise : « De 1740 à 1789, il est vraisemblable que la population se maintint entre 55 000 et 60 000 habitants. C'est tout ce que l'on peut affirmer » ⁴⁵. La faible augmentation des naissances globales que traduit la molle croissance de la courbe confirme ces chiffres. Cette stagnation de la population lilloise dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle s'explique sans doute par le déclin des activités manufacturières traditionnelles dans la cité, par l'essor des fabrications dans le plat-pays qui sans doute alimente moins la ville en hommes.

Si la croissance importante des naissances illégitimes à Lille au XVIII^e siècle ne s'explique pas par une éventuelle augmentation de la population globale, elle peut néanmoins être due à l'accroissement des immigrations très temporaires d'étrangères qui viennent accoucher, puis repartent. Or les rapports des sages-femmes nous renseignent précisément sur le lieu de naissance des filles-mères puisque c'est le point qui intéresse avant tout l'administration communale. Nous esquissons ultérieurement quelques traits sociologiques des filles-mères à partir de ces renseignements⁴⁶. Bornons-nous à indiquer pour l'instant que les non-natives de Lille représentent entre 52 % et 63 % des filles-mères de 1716 à 1720 et 60 % de 1751 à 1755. Comme les naissances illégitimes augmentent considérablement surtout à partir de cette dernière période, un sondage s'imposait à des dates postérieures⁴⁷. Celui-ci réalisé de 1781 à 1785 indique que la tendance décelée s'est très légèrement accentuée puisque les non-natives de Lille forment environ 62,8 % du total. Augmentation modeste néanmoins par rapport au rythme d'accroissement des naissances illégitimes depuis 1750. Elle ne peut donc expliquer que très partiellement le phénomène. De plus il ne faut pas confondre non-native et non-résidente. Des filles peuvent être nées en dehors de la ville et y habiter depuis leur enfance ou un certain laps de

⁴⁵ Pierre Thomas, dans ses *Textes historiques sur Lille et le Nord de la France avant 1789*, p. 288-294, fait une critique rigoureuse des documents et des évaluations parfois fantaisistes de la population lilloise. Des trois dénombrements cités, celui de 1740 est le plus défectueux. Les recensements lillois doivent permettre de fructueuses études démographiques.

⁴⁶ Voir infra.

⁴⁷ Les documents ne sont plus assez complets pour permettre des études sociologiques après 1760 environ. Toutefois, le lieu de naissance de l'accouchée est presque toujours mentionné jusqu'en 1790.

temps. L'ordonnance de 1666 distingue d'ailleurs nettement trois catégories : « les étrangères, les manantes et les natives » ⁴⁸.

Si le léger accroissement du nombre des étrangères venues spécialement accoucher est un premier et partiel facteur d'explication de l'augmentation des naissances illégitimes, il faut en trouver d'autres. En l'absence de travaux d'analyse, on ne peut que formuler différentes hypothèses. Cette prolifération peut être liée au déclin des activités traditionnelles du textile. Celui-ci provoque l'exode d'hommes dont l'activité cesse d'être rémunératrice, ou sans emploi. Si l'on en croit E. Crépy, à partir de la terrible crise frumentaire de 1741, une grande misère sévit dans les milieux populaires jusqu'en 1748. Beaucoup d'ouvriers pour avoir du pain s'engagent dans l'armée du maréchal de Saxe. Environ 10 000 Lillois prirent part à Fontenoy (11 mars 1745)⁴⁹. Les possibilités d'épouser un artisan ou un ouvrier possédant « un bon métier » et offrant une relative, quoique précaire, sécurité à sa compagne diminuent pour les filles. En revanche, elles sont davantage en contact avec des hommes exerçant des professions instables, comme les domestiques, ou des métiers de nomades, comme les soldats, nombreux dans une ville dotée par Louis XIV et Vauban d'une vaste et puissante citadelle. A cette décadence des métiers traditionnels s'ajoute, peut-être, une féminisation accentuée du travail textile⁵⁰. Certaines activités, trop peu rémunératrices pour être exercées par des hommes, peuvent en revanche attirer en ville des filles seules ou sans ressources ne sachant que faire ni où aller. Tout ceci s'accompagne d'une grande promiscuité dans les conditions de logement et de travail, qui favorise l'immoralité.

Peut-être existe-t-il un rapport entre l'augmentation rapide des naissances illégitimes à partir de 1760 environ et la moindre gravité des crises céréalières postérieures. De brutales hausses des prix certes surviennent encore, mais selon rexpression d'E. Labrousse les crises sont «larvées » et leurs conséquences humaines sont moins tragiques⁵¹. L'atténuation progressive des effets de ces terribles rendez-vous que la famine, la maladie et la mort fixaient aux hommes, a modifié à moyenne ou longue

48 Voir infra.

⁴⁹ B.M.L., Ms. n° 766.

⁵⁰ Déjà importante à la fin du XVII^e siècle, cette féminisation du travail est suggérée par le nombre important des dentellières, fileuses, tricoteuses, couturières citées dans les documents de l'époque.

⁵¹ C.E. Labrousse, Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle, Paris, 1933. P. Goubert en donne des exemples convaincants en Beauvaisis et montre la disparition de la structure démographique ancienne après 1740.

LES NAISSANCES A LILLE AU XVIII^e SIECLE par Année civile

| Année | Naissances globales (1) | Naissances illégitimes (2) | Décès | Année | Naissances globales (1) | Naissances illégitimes (2) | Décès |
|--------------|-------------------------------|----------------------------------|----------------|--------------|-------------------------------|----------------------------------|-------|
| 1700 | 1715 | (2) | (3) | 1750 | 2 367 | 130 | 2 064 |
| 1709 | | | | 1751 | 2 377 | 125 | 1 948 |
| 1710 | 1 492 | | | 1752 | 2 454 | 113 | 2 598 |
| 1711 | 1 959 | | | 1753 | 2 513 | 140 | 2 495 |
| 1712 | 2 054 | | | 1754 | 2 430 | 125 | 2 186 |
| 1713 | 1 950 | | | 1755 | 2 479 | 131 | 1 954 |
| 1714 | 1 917 | | | 1756 | 2 527 | 110 | 2 396 |
| 1715 | 2 021 | 104 | | 1757 | 2 407 | 100 | 2 475 |
| 1716 | 2 021 | 104 | | 1758 | 2 229 | 95 | 2 133 |
| 1717 | 1 642 | 95 | | 1759 | 2 233 | 95 | 2 337 |
| 1718 | 1 745 | 105 | | 1760 | 2 263 | 115 | 2 186 |
| 1719 | 1 709 | 88 | | | 2 298 | 118 | 1 936 |
| 1720 | 1 665 | 106 | | 1761 1762 | 2 298 | 136 | 2 125 |
| 1721 | 1 623 | 83 | | 1762 | 2 341 | 132 | 2 534 |
| 1722 | 1 710 | 76 | | | 2 501 | 162 | 2 354 |
| 1723 | 1 782 | 83 | | 1764 1765 | 2 581 | 157 | 2 046 |
| 1724 | 1 846 | 75 | | | 2 621 | 193 | 2 359 |
| 1725 | 1 694 | 84 | | 1766 | 2 530 | 196 | 2 325 |
| 1726 | 1 622 | 67 | | 1767 | 2 392 | 172 | 2 510 |
| 1727 | 1 644 | 82 | | 1768 1769 | 2 464 | 152 | 1 902 |
| 1728 | 1 720 | 82 | | 1770 | 2 516 | 193 | 2 125 |
| 1729 | 1 653 | 88 | | | 2 504 | 206 | 2 477 |
| 1730 | 1 749 | 73 | | 1771 1772 | 2 3 9 1 | 198 | 3 467 |
| 1731 | 1 743 | 100 | | 1773 | 2 241 | 198 | 2 615 |
| 1732 | 1 690 | 72 | | 1774 | 2 521 | 196 | 3 062 |
| 1733 | 1 717 | 95 | | 1775 | 2 453 | 249 | 2 157 |
| 1734 | 1 882 | 99 | | 1776 | 2 453 | 235 | 2 574 |
| 1735 | 1 702 | 63 | | 1776 | 2 451 | 218 | 2 686 |
| 1736 | 1 729 | 64 | | 1778 | 2 567 | 267 | 2 060 |
| 1737 | 2 364 | 94 | | 1779 | 2 594 | 261 | 2 175 |
| 1738 | 2 275 | 95 | | 1779 | 2 429 | 277 | 2 671 |
| 1739 | 2 191 | 106 | 2 550 | 1780 | 2 429 | 255 | 2 402 |
| 1740 | 2 160 | 89 | 3 544 | 1781 | 2 459 | 261 | 2 311 |
| 1741 | 1 934 | 74 | 2 792 | 1782 | 2 421 | 288 | 2 511 |
| 1742 | 2 014 | 77 | 2 075 | 1783 | 2 545 | 286 | 2 343 |
| 1743 | 2 146 | | 2 0/5 | 1785 | 2 577 | 284 | 2 505 |
| 1744 | 2 206 | 85 | 2 360 | 1786 | 2812 | 354 | 2 322 |
| 1745 | 2 110 | 117 | | 1787 | 2 770 | 322 | 2 328 |
| 1746 | 2 098 | 102 | 2 497 2 470 | 1788 | 2 788 | 321 | 2 611 |
| 1747 | 2 176 | 90 | | 1789 | 2 611 | 350 | 2 345 |
| 1748 1749 | 2 139 2 221 | 88 105 | 2 126 2 004 | 1789 | 2 683 | 337 | 2716 |

(1) D'après les registres paroissiaux de baptêmes. De 1715 à 1736 celui de Saint-Sauveur est perdu. Nous avons ajouté de façon distincte les chiffres recueillis dans les registres spéciaux aux naissances illégitimes.

(2) D'après les rapports des sages-femmes.

(3) Nous citons les chiffres de décès calculés par E. Crépy à titre purement documentaire et sans prendre position sur leur valeur. Aux décès mentionnés dans les registres paroissiaux il a ajouté ceux survenus dans les hôpitaux.

échéance les structures mentales⁵². Les conséquences physiologiques de cette amélioration probable du niveau de vie, la moindre peur du lendemain, une confiance accrue dans la vie, un plus grand désir de jouissance contribuent à expliquer les transformations des structures démographiques et notamment l'accroissement des naissances illégitimes.

Un éventuel développement de la contraception a-t-il contribué à l'accroissement des naissances illégitimes? Avant de discuter cette hypothèse paradoxale il faudrait savoir si le recours à des méthodes contraceptives a progressé à Lille à la fin du XVIII^e siècle... En l'absence de travaux sur ce sujet, on ne peut répondre. Une indication intéressante est fournie pour le village proche de Sainghin en Mélantois dans lequel R. Deniel et L. Henry ont constaté une diminution de la fécondité avant la Révolution⁵³. L'utilisation plus répandue de méthodes contraceptives peut en effet contribuer involontairement et accidentellement à l'accroissement des naissances illégitimes. Chez certaines filles, elle provoque une relative libération psychologique qui leur fait accepter plus facilement des rapports sexuels en dehors du mariage. En tout cas, elle témoigne d'une évolution des mentalités dont les naissances illégitimes sont un autre signe.

Il faut incontestablement tenir compte d'une baisse certaine de la moralité et du déclin de l'emprise de la religion catholique sur les esprits. Déjà en 1698, l'intendant Dugué de Bagnols écrit à propos des prêtres séculiers et des religieux : « Le crédit des uns et des autres estoit autrefois si grand qu'ils dominoient dans presque toutes les familles... à présent cela est fort diminué »⁵⁴. Le grand mouvement de contestation dont le christianisme et l'église catholique sont l'objet au XVIII^e siècle se manifeste aussi à Lille. Les idées nouvelles trouvent des adeptes ; des loges ou des associations à but philosophique se créent dans la cité⁵⁵. En 1789, le clergé lillois incrimine

p. 563-602. Sainghin en Mélantois est situé à 10 kms au S.E. de Lille. ⁵⁴ Mémoire de Dugué de Bagnols (1618) (*Bulletin Commission historique du Nord*, t. X, 1868, p. 483.)

⁵² P. Chaunu, pourfendant l'insidieux anachronisme mental, a remarquablement dégagé l'importance fondamentale des vouloirs et des motivations. Il écrit notamment : « La révolution malthusienne n'est que bien accessoirement révolutions des moyens – ils n'ont jamais réellement manqué – elle est une révolution des vouloirs. L'Ancien Régime, sous l'angle démographique, ce n'est pas l'absence de moyens, c'est l'absence de motifs », *La civilisation...*, p. 190. Tout schéma explicatif doit en effet partir, « de la connaissance intime, de la compréhension par sympathie », donc des mentalités des hommes de l'époque, qui bien sûr ne sont pas indépendantes du milieu existentiel.

Raymond Deniel et Louis Henry, « La population d'un village du Nord de la France : Sainghin en Mélantois de 1665 à 1851 », *Population*, juillet-août 1965, p. 563-602. Sainghin en Mélantois est situé à 10 kms au S.E. de Lille.

⁵⁵ Cf. Louis Trénard, « Le collège des Philalhètes de Lille, 1785-1789 ». Extrait de La Tour Saint Jacques. L'illuminisme au XVIII^e siècle, 20 p. Voir également

« les auteurs imprimeurs et colporteurs de cette foule innombrable de livres ou pièces de théâtre ou l'art le plus criminel s'efforce de saper les lois et les mœurs, ... les scandales publics qui nourrissent propagent le libertinage »56. Il faut cependant sérieusement nuancer ces remarques, en rappelant avec M. Braure « que dans tout le cours du XVIIIe siècle... la Flandre wallonne resta une des provinces les plus attachées aux croyances traditionnelles »57.

Ce ne sont là que des hypothèses d'explication ... Néanmoins des causes sociologiques, comme l'instabilité sociale et humaine découlant entre autres de la décadence des activités textiles traditionnelles, les transformations mentales liées à l'amélioration des conditions de vie, à une plus grande confiance dans l'avenir, à une moindre emprise de la religion sur les esprits, à la propagation d'idées nouvelles expliquent sans doute en grande partie la croissance importante des naissances illégitimes à Lille entre 1763 et 1789.

2) Mouvement court

Une corrélation étroite apparaît sur le graphique entre les fluctuations à court terme du prix du froment et celles des conceptions globales ou illégitimes. Ce lien entre les hausses brutales des prix céréaliers et la diminution simultanée des conceptions est certes connu et les travaux de J. Meuvret, P. Goubert, E. Leroy-Ladurie, P. Deyon, entre autres, l'ont mis en évidence. Le rapport exact entre les crises céréalières et les conceptions illégitimes reste néanmoins mal connu. On a parfois émis l'hypothèse qu'une flambée d'immoralité jaillit pendant ces périodes et entraîne une crue subite de conceptions illégitimes⁵⁸ L'examen détaillé du graphique montre qu'à Lille, au XVIIIe siècle, les variations des conceptions illégitimes lors des crises frumentaires se font dans le même sens que celles des conceptions globales, mais avec plus de nervosité. Jusqu'en 1768, tout au moins, à chaque flambée des prix du blé correspond une chute spectaculaire des naissances illégitimes, à laquelle succède, dès que les prix baissent et que la crise s'évanouit, une poussée des conceptions illégitimes qui contribue à prouver, si cela était nécessaire, que la vigoureuse reprise des conceptions légitimes

[«]L'influence de Voltaire à Lille au XVIIIe siècle », dans Studies on Voltaire and the XVIIIth century, 58, 1967, p. 1607-1634.

⁵⁶ Cité par M. Braure, Lille et la Flandre wallonne au XVIII^e siècle, Lille, 1932, p. 669. 57 *Ibid.*, p. 614.

⁵⁸ Comme le font remarquer M. Fleury et L. Henry: « A l'appui de cette thèse on n'a fourni jusqu'à présent que des observations peu probantes ». Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état-civil ancien, I.N.E.D., 1965, p. 100.

36

qui se produit simultanément n'est pas uniquement due à la consommation de mariages retardés.

TABLEAU 4

CRISES CEREALIERES ET CONCEPTIONS ILLEGITIMES
A LILLE, AU XVIII° SIECLE

| Année de récolte | Prix du froment en livres parisis de Flandres | Conceptions illégitimes | Conceptions globales |
|------------------|---|-------------------------|----------------------|
| 1722 | 8,01 | 82 | |
| 1723 | 12,38 | 74 | |
| 1726 | 13,99 | 69 | |
| 1727 | 10,84 | 86 | |
| 1728 | 7,73 | 85 | |
| 1729 | 11,06 | 72 | |
| 1739 | 12,52 | 97 | 2 252 |
| 1740 | 19,62 | 91 | 2 063 |
| 1741 | 21,66 | 79 | 1 896 |
| 1742 | 10,59 | 73 | 2 1 1 7 |
| 1743 | 7,28 | 101 | 2 150 |
| 1756 | 7,22 | 116 | 2 480 |
| 1757 | 14,50 | 95 | 2 358 |
| 1758 | 12,97 | 82 | 2 156 |
| 1759 | 8,79 | 114 | 2 313 |
| 1767 | 13,19 | 182 | 2 490 |
| 1768 | 19,16 | 164 | 2 366 |
| 1769 | 17,13 | 174 | 2 559 |
| 1770 | 14,71 | 187 | 2 402 |

Comment expliquer cette similitude des comportements des foyers normaux et des filles légères ? La chute des conceptions légitimes pendant les crises est habituellement interprétée de deux manières. Des historiens l'attribuent essentiellement à des facteurs physiologiques. La sous-nutrition, les carences alimentaires, l'état débile provoqueraient une stérilité provisoire chez les femmes⁵⁹. Si l'on retient cette explication, il est logique d'admettre qu'elle rend compte également de la baisse des conceptions illégitimes,

⁵⁹ Ces facteurs d'explication semblent avoir la préférence de P. Goubert, notamment.

d'autant plus que les filles-mères sont issues généralement des milieux les plus humbles⁶⁰. De même, l'amélioration possible de l'alimentation dans le dernier tiers du siècle explique peut-être que la baisse des conceptions soit désormais moins marquée pendant les crises.

Pour d'autres historiens, le même phénomène s'explique plutôt par des causes psychologiques. En des temps d'extrême misère et d'incertitude totale du lendemain, beaucoup d'époux n'auraient guère de rapports sexuels entre eux⁶¹. Leur faiblesse, l'habitude qu'ils ont d'observer une certaine continence pour des raisons religieuses, pendant le Carême, par exemple, les aideraient à adopter un tel comportement, par ailleurs très compréhensible, si l'on pense qu'en ces mêmes mois dramatiques des hommes et des femmes abandonnent dans les rues ou au portail des églises les enfants qu'ils ont déjà et qu'ils ne peuvent nourrir. Les registres paroissiaux de Lille, en 1741 par exemple, signalent un nombre important de baptêmes sous condition d'enfants abandonnés. Ces mêmes personnes obéissent à une logique profonde en observant alors une relative continence et en évitant de créer de petits êtres voués à une mort rapide. Rien d'étonnant non plus si des filles hésitent plus que de coutume à se donner à un homme en dehors des liens du mariage, en un temps où même les fiancés, dont les épousailles étaient prévues, remettent leurs noces à des jours meilleurs. Une flambée d'immoralité en pleine crise serait d'ailleurs surprenante dans une civilisation où les structures mentales restent profondément marquées par le catholicisme. Lorsque la mort frappe à coups redoublés, hommes et femmes, filles et garçons songent plutôt à gagner leur salut éternel qu'à le compromettre et ils évitent dans la mesure du possible les péchés mortels. Certes des attitudes inverses existent, par révolte ou désespoir, mais elles ne doivent être, jusqu'au milieu du siècle tout au moins, que le fait d'un petit nombre dans une région profondément marquée par la réforme catholique du XVII^e siècle. Les fluctuations parallèles des conceptions légitimes ou illégitimes en période de crise n'ont donc rien de surprenant, que l'on retienne l'un ou l'autre facteur d'explication. Les mêmes causes physiologiques produisent les mêmes effets; les comportements humains sont identiques parce que les motivations conscientes ou inconscientes sont les mêmes dans un milieu donné.

Dans une perspective de démographie différenciée peut-on, en temps de crise⁶², établir un lien entre les fluctuations des conceptions illégitimes et celles des conceptions globales enregistrées dans les paroisses populaires ? Il faudrait évidemment connaître les structures sociales des paroisses et suivre

⁶⁰ Voir infra.

⁶¹ P. Deyon semble retenir cette cause, entre autres, in *Amiens, Capitale provinciale*, p. 11. On peut aussi songer à un recours exceptionnel à la contraception pendant ces périodes.

⁶² Dans la première moitié du siècle tout au moins.

leur évolution pendant le siècle ; les analyses détaillées manquent à Lille. Il est toutefois indéniable que Saint-Sauveur surtout, Sainte-Catherine, La Madeleine à un moindre degré, sont presque exclusivement habitées par le petit peuple, alors que les habitants plus aisés et les commerçants résident sur Saint-Etienne notamment. Or pendant les crises, les mouvements démographiques sont différents dans ces paroisses, comme cela apparaît nettement de 1709 à 1712⁶³. Dans les milieux populaires, la chute des conceptions est plus brutale en pleine hausse des prix et la reprise plus vigoureuse une fois la famine terminée et les bas prix revenus. La sensibilité à la crise y est donc plus vive et les effets démographiques plus marqués que dans les milieux aisés ou riches⁶⁴.

Les fluctuations des conceptions illégitimes ne se rapprochent-elles pas de celles des paroisses populaires, tant que persistent les graves crises céréalières ? Il paraît vain toutefois de chercher un lien étroit entre le lieu d'accouchement en villes des filles-mères et un milieu social donné. Le nombre des naissances illégitimes par paroisse est fonction notamment de la résidence des sages-femmes chez qui des étrangères viennent accoucher. Certaines variations brutales peuvent être dues à la disparition ou au déménagement d'un accoucheur. Le rapport éventuel entre les mouvements des conceptions illégitimes et ceux des conceptions dans les paroisses populaires ne peut que traduire un comportement spécifique des milieux les plus humbles⁶⁵.

Si l'on examine les courbes représentatives de ces variations lors des crises de 1738-1743 et 1756-1759, il est difficile de nier ou d'affirmer nettement ce lien. Il n'apparait pas de 1738 à 1743 : au contraire la courbe des conceptions illégitimes est plutôt à l'image de celle de Saint-Étienne. Mais cette constatation ne surprend qu'à demi, car à cette époque un certain nombre d'accoucheurs résident sur cette paroisse ce qui influence la courbe des conceptions globales à Saint-Etienne⁶⁶. De plus la crise de 1738 à 1743 a été particulièrement dure à Lille et a touché tous les milieux. Enfin les chiffres des naissances illégitimes à cette date ne sont pas exempts d'erreurs⁶⁷. En revanche, en 1756-59, les fluctuations des conceptions illégitimes ressemblent à celles des conceptions globales enregistrées à Saint-Sauveur. Les écarts sont même plus brutaux. Cette constatation nous incite à penser que la chute des conceptions illégitimes en période de crise, puis la

⁶³ Voir graphique n° 2, p. 39.

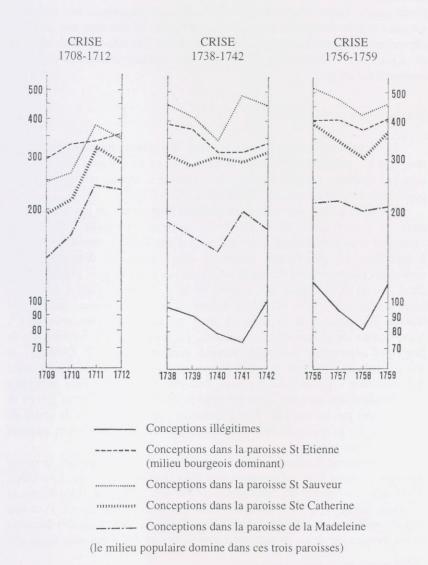
⁶⁷ Voir supra.

⁶⁴ Des différences importantes existent évidemment pour la mortalité.

⁶⁵ Nous verrons en effet que les filles-mères se recrutent essentiellement dans les milieux populaires. Cf. *infra*.

⁶⁶ 27 conceptions illégitimes dans cette paroisse en 1733 ; 35 en 1734.

FLUCTUATIONS DES CONCEPTIONS EN TEMPS DE CRISE DANS LES PAROISSES LILLOISES PAR ANNEE DE RECOLTE



reprise, ressemble plus à celles constatées dans les paroisses populeuses, et caractérisées par d'importants écarts, une vive sensibilité aux changements, plutôt qu'aux mouvements enregistrés dans les milieux aisés, aux réactions amorties et plus contrôlées, sans doute parce qu'ils vivent dans une moindre dépendance des conditions naturelles. Mais dans l'état actuel des recherches, ce n'est qu'une fragile hypothèse que des travaux ultérieurs viendront confirmer ou infirmer.

3) Mouvement saisonnier

Le nombre des naissances et donc des conceptions légitimes ou non, varie incontestablement selon les mois, mais ce mouvement saisonnier ne reste pas uniforme pendant tout le siècle, comme le montre une analyse plus précise pendant les décennies 1720-1729 et 1780-1789⁶⁸.

De 1720 à 1729, les naissances globales intervenues en janvier, février, mars, se situent seules au-dessus de la moyenne mensuelle⁶⁹. De mai à septembre un très net étiage intervient suivi d'une légère remontée d'octobre à décembre. Le mouvement saisonnier des conceptions déterminant ces naissances est donc caractérisé par un vigoureux maximum de printemps, un creux estival et automnal, une reprise en hiver. Cette évolution ressemble assez étroitement à celle décelée à Amiens, à la même époque,, sauf que la montée des conceptions à Lille en avril est nettement plus accentuée⁷⁰. L'explication du phénomène est malaisée. Le maximum des conceptions de printemps correspond vraisemblablement, comme le pense P. Goubert⁷¹, à une poussée de l'activité sexuelle, liée au « grand mouvement qui s'opère dans l'univers », pendant cette saison. Peut-être faut-il aussi faire intervenir une libération des instincts après les pénitences du Carême. Certes février et mars ne sont pas les mois les plus déficitaires : mais avril, mois de sortie du Carême et des premiers sourires du printemps, détient le maximum mensuel des conceptions globales.

Le mouvement saisonnier des conceptions illégitimes pendant la même décennie présente certes des similitudes mais quelques différences notables. Alors que les conceptions globales baissent dès juillet, les illégitimes au contraire culminent pendant ce mois et atteignent un chiffre record. Peut-être faut-il y voir une suite des fêtes populaires comme la Saint Jean, des ducasses et des kermesses, d'une température plus douce et des jours plus longs qui

⁷¹ P. Goubert, Beauvais et le Beauvaisis.

⁶⁸ Voir tableau n° 5.

⁶⁹ L'indice de base 100 représente la moyenne mensuelle corrigée de l'inégalité des mois.

⁷⁰ P. Deyon, Amiens capitale provinciale, graphique p. 496.

TABLEAU 5
MOUVEMENT SAISONNIER DES NAISSANCES GLOBALES ET ILLEGITIMES

DECENNIE 1720-1729

| Mois de naissance Mois de conception | J A | H M | Μ'n | A | M A | S | - 0 | ΚZ | S | 0 5 | ZH | M D | Total |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|--------------------|--------|-------|-----------|-------|-------|-------|--------|
| Total (1) | 1 704 | 1 471 | 1 605 | 1 418 | 1 383 | 1 205 | 1 278 | 1 338 | 1 367 | 1 368 | 1 393 | 1 442 | |
| Moyenne journalière | 54,96 | 52,07 | 51,77 | 47,26 | 44,61 | 40,16 | 41,22 | 43,16 | 45,56 | 44,12 | 46,43 | 46,5 | 557,83 |
| | 118 | 112 | 1111 | 101 | 95 | 98 | 68 | 92 | 86 | 94 | 66 | 66 | 1 200 |
| | 80 | 73 | 92 | 76 | 89 | 59 | 63 | 62 | 57 | 75 | 59 | 57 | |
| Moyenne journalière | 2,58 | 2,58 | 2,45 | 3,23 | 2,19 | 1,96 | 2,03 | 2,00 | 1,90 | 2,41 | 1,96 | 1,83 | 27,12 |
| | 114 | 114 | 108 | 142 | 96 | 98 | 68 | 88 | 84 | 901 | 98 | 80 | 1 200 |
| | | | 1 | | DECEN | DECENNIE 1780-1789 | 0-1789 | 1 | omi gu | | | | |
| Total (2) | 2 303 | 2 324 | 2 444 | 2 328 | 2 323 | 2 103 | 2 049 | 1 982 | 2 040 | 2 054 | 1 892 | 2 105 | |
| Moyenne journalière | 74,29 | 82,26 | 78,83 | 77,60 | 74,93 | 70,10 | 60,99 | 63,93 | 68,00 | 66,25 | 63,06 | 67,90 | 853,24 |
| | 104 | 115 | 110 | 109 | 105 | 86 | 92 | 68 | 95 | 93 | 88 | 95 | 1 200 |
| | 283 | 239 | 219 | 242 | 289 | 241 | 222 | 217 | 232 | 233 | 237 | 256 | |
| Moyenne journalière | 9,12 | 8,46 | 7,06 | 8,06 | 9,32 | 8,03 | 7,16 | 7,00 | 7,73 | 7,51 | 7,90 | 8,25 | 95,60 |
| Indice | 114 | 106 | 87 | 101 | 116 | 100 | 68 | 87 | 76 | 94 | 66 | 104 | 1 200 |

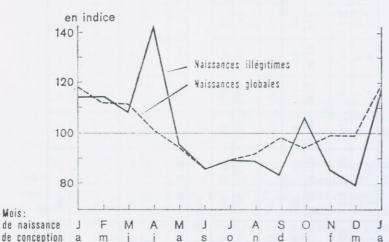
Pour 6 paroisses (Registre de Saint-Sauveur perdu).
 Pour les 7 paroisses.

Mois:

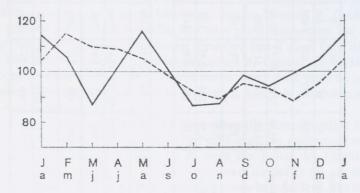
MOUVEMENT SAISONNIER DES NAISSANCES GLOBALES **ET ILLEGITIMES**

(moyenne mensuelle corrigée de l'inégalité des mois)

DECENNIE 1720-1729



DECENNIE 1780-1789



expliquent qu'on s'attarde plus longtemps dans les cabarets et les bals. Des raisons inverses expliquent sans doute le net fléchissement en automne et en hiver, bien plus prononcé que pour les conceptions légitimes. La pointe de janvier correspond peut-être aux conséquences des réjouissances marquant le changement d'année. Ici également, après l'hibernation de février-mars, le printemps se traduit par une vigoureuse poussée de conceptions illégitimes.

Le mouvement saisonnier enregistré de 1780 à 1789 est différent. Si l'on considère les naissances globales, on constate que la moyenne mensuelle pendant le premier semestre est bien supérieure à celle des six derniers mois de l'année. De même les écarts s'atténuent et la courbe est plus molle qu'en 1720-1729⁷². On est réduit à quelques conjectures pour tenter d'expliquer les différences constatées avec le mouvement saisonnier de la décennie 1720-29. Une possible amélioration du niveau de vie, perrnet-elle une activité sexuelle plus soutenue? D'éventuelles différences climatiques entre les deux décennies⁷³ sont-elles partiellement responsables du décalage enregistré pendant la décennie 1780-89 et du transfert sur l'été d'une partie des conceptions de printemps? Les modifications de structure économique et sociale jouent-elles un rôle? Peut-on faire intervenir un moindre respect du Carême? Cela ne paraît pas évident : la pointe d'avril marquant la fin de ce temps de pénitence est certes moins forte qu'en 1720-29, mais la baisse de février-mars est en revanche plus nette pour 1780-1789.

D'une décennie à l'autre, le mouvement saisonnier des conceptions illégitimes manifeste aussi quelques différences. Tout d'abord l'ampleur des variations est sérieusement réduite. De 62 points en 1720-1729, elle passe à 27 points en 1780-1789. Etienne Hélin a constaté le même fait à Liège⁷⁴. Le fléchissement en juin est plus marqué à la fin du siècle qu'au début. Mais en 1780-1789, l'été entier est une période faste et un maximum d'août remplace la grande pointe de juillet caractéristique de la période 1720-1729. Pour tenter de l'expliquer on ne peut que reprendre les fragiles hypothèses précédentes... On peut aussi songer à une augmentation du nombre des fêtes pendant l'été... Mais ce ne sont là que de pures suppositions. Pour l'instant on ne peut que constater ces mouvements saisonniers et espérer que des travaux ultérieurs permettront de mieux les comprendre.

⁷² Il est curieux de constater que le mouvement saisonnier lillois de 1780 à 1789 est assez proche de celui dégagé par P. Goubert dans quatre paroisses du Beauvaisis au début du XVII^e siècle, *op. cit.*, t. II, Cartes et graphiques p. 66.

⁷³ Voir E. Leroy-Ladurie, *Histoire et climat*.

⁷⁴ « L'ampleur des variations naturelles qui est de 43 points durant la première moitié du XVIII^e siècle se réduit à 25 à la fin de ce siècle : elle reste cependant toujours plus prononcée que pour les naissances ordinaires, ce qui implique une plus puissante emprise des rythmes physiologiques ». E. Hélin, *La démographie de Liège...*, *op. cit.*, p. 206. A Lille, en 1720-1729, l'ampleur des variations est de 32 points pour les naissances globales et de 62 pour les illégitimes en 1780-1789, elle est de 27 points des deux côtés.

III. LES FILLES-MERES: ETUDE SOCIOLOGIQUE

Les rapports des sages-femmes fournissent sur les filles-mères des renseignements sociologiques qui ne figurent pas dans les registres paroissiaux. Malheureusement, après 1760, ces indications sont réduites à peu de choses car l'interrogatoire de l'accouchée par le clerc se fait très rare ou tout au moins n'est plus enregistré. Avant cette date, les dépositions sont plus ou moins complètes et précises. L'ampleur de la source permet néanmoins une étude sérielle. Nous avons retenu trois tranches de cinq années à des dates où la documentation est bonne: 1716-1720, 1739-1743, 1751-1755.

1) Origine géographique des filles-mères

Le lieu de naissance des accouchées est mentionné avec une grande régularité tout au long du siècle. La précision sur ce point particulier ne peut surprendre puisqu'elle est pratiquement la raison d'être de ces rapports : les enfants d'étrangères ne doivent pas tomber à la. charge de la ville.

Une répartition des filles-mères d'après leur lieu de naissance aboutit à une première constatation : les Lilloises d'origine ne forment pas la moitié de celles-ci et leur proportion s'amenuise tout au long du siècle, surtout entre 1716 et 1755. Les natives de Lille représentent :

| 48,5 % du | total de | 1716 à 1720 |
|-----------|----------|-------------|
| 44,9% | _ | 1739 à 1743 |
| 39,9% | _ | 1751 à 1755 |
| 37,2% | _ | 1780 à 1784 |

Pour caractériser sommairement l'origine géographique des filles-mères natives de l'extérieur, nous avons utilisé un cadre de répartition qui fournit des indications approximatives, certes, mais intéressantes⁷⁵. 15 % environ sont originaires de la châtellenie de Lille, c'est-à-dire sont natives du plat pays environnant⁷⁶. En réalité, celles-ci sont en proportion plus importante car la châtellenie est une division féodale et juridique et certains villages qui n'en font pas partie sont en fait assez proches de la cité⁷⁷. 10 à 13 % proviennent des Pays-Bas autrichiens, preuve que les relations humaines entre ces deux

75 Une recherche sur programme permettrait évidemment d'obtenir des résultats plus

précis et plus satisfaisants.

⁷⁶ L'étendue de la châtellenie de Lille est précisée dans de nombreux documents de l'époque, notamment dans le Dictionnaire géographique de l'abbé d'Expilly, t. III, p. 158... Les filles originaires de Fives ou Wazemmes par exemple, faubourgs de Lille, sont classées dans la châtellenie.

⁷⁷ C'est le cas, par exemple, des villages des bords de la Lys, voisins d'Armentières.

régions autrefois unies sous la domination politique des ducs de Bourgogne puis des rois d'Espagne restent grandes. Tournai et le Tournaisis, Gand, Ypres et la Flandre, le Hainaut belge fournissent les principaux contingents. Parmi les 30 % originaires d'autres régions de France, la plupart viennent de villages assez proches non inclus dans la châtellenie, de Douai et du Douaisis, d'Artois, du Hainaut et de Picardie. On peut donc faire à Lille la même remarque qu'E. Hélin à Liège : « La natalité illégitime... est davantage celle d'une région que de la ville » 78.

Mais on ne peut assimiler toutes les filles-mères qui ne sont pas natives de Lille à des étrangères à la cité. Les chiffres traduisent un autre phénomène important de la démographie urbaine, perceptible également à travers les dénombrements de population⁷⁹ à savoir les courants migratoires des campagnes vers les villes⁸⁰, ou de certaines cités vers d'autres suivant les mutations économiques. Certaines de ces filles sont installées dans la cité depuis plusieurs années, telle cette « Marie Bertin, native de Valenciennes, dans cette ville depuis 10 ans »⁸¹. Beaucoup d'entre elles ont gagné Lille dans l'espoir d'y trouver du travail, comme « Marie Louise Dubois, native de Grangnales entre Ath et Condé, âgée de 24 ans, tricoteuse, étant venue en cette ville pour entrer en condition »⁸². Leur domicile lillois est parfois localisé avec précision : « Marie Catherine Sauvage, âgée de 21 ans, native d'Enneulin, demeurant à Lille dans la cour dite Grenouillette »⁸³. Ces mentions sont hélas trop peu nombreuse pour permettre une étude statistique.

D'autres filles, au contraire, sont des étrangères de passage accouchant à Lille quelquefois accidentellement, souvent volontairement. « Eté entendre ladite Catherine Leroy native d'Etaire cy devant domestique, chez Mademoiselle Brunelle a Armentières étant présentement en cette ville depuis quatre semaines chez la sage femme⁸⁴. La grande ville est un refuge discret et anonyme pour les filles qui fuient la colère des parents ou qui désirent cacher leur faute, et même faire disparaître le fruit de leurs amours illicites en le

⁷⁸ E. Hélin, La démographie de Liège, op. cit., p. 205.

⁷⁹ Notamment celui de 1686 à Lille. Arch. munic. Aff. gén. C 512.

⁸⁰ En étudiant l'évolution démographique d'une paroisse rurale proche, Sainghin-en-Mélantois, R. Deniel et L. Henry ont constaté « une émigration continue qui est ici certaine », et ils s'interrogent sur le destin des ruraux en excédent. Lille et d'autres villes proches, véritables « mangeuses d'hommes », les ont vraisemblablement absorbés en grande partie ainsi que l'armée. Voir R. Deniel et L. Henry, « La population d'un village du Nord de la France, Sainghin-en-Mélantois, de 1665 à 1851 », *Population*, 1965, p. 555-595.

⁸¹ A.M.L., Reg. 10 780, 13 juillet 1789, f° 121 vo.

⁸² A.M.L., Reg. 10 781, f° 14.

⁸³ A.M.L., Reg. 10 780, 4 septembre 1789, f° 126 ro. Il s'agit d'Annœulin.

⁸⁴ A.M.L., Reg. 10 781, 23 février 1748.

plaçant en nourrice assez loin de leur centre de vie habituel, avec la complicité éventuelle du père. L'une d'entre elles n'a pu mener à bien son projet et raconte sa mésaventure : « Marie Françoise Bécart native de Vindeghem qui se proposait de venir faire sa couche en cette ville est restée en chemin au village de Law près de Courtray ou elle s'est accouchée d'un garçon qu'elle a envoyé aujourd'hui pour le faire baptiser... »85. Le voyage intentionnel et la volonté de cacher la faute peuvent être suspectés particulièrement quand la parturiente et le père putatif sont tous deux originaires de la même localité extérieure. En 1742, par exemple est entendue « Marie Joseph Poustraux native de Tournay, fille de Nicolas et de Marie Jeanne Masquelier avec lesquels elle demeure audit Tournay, maître-fripier... son enfant provenait des œuvres de Jean François Poutrain homme à marier, maître teinturier audit Tournay »86 ou encore « Véronique J. Deroubaix, native de Rhume, fille de fermier... son enfant provient des œuvres dudit fidel Allard natif dudit Rhumes, fils de fermier dudit lieux »⁸⁷. On peut supposer avec vraisemblance que des filières existaient pour diriger depuis certaines localités vers Lille des filles se trouvant en fâcheuse situation. Pour celles-ci. accoucher dans leur lieu d'origine pouvait être nuisible ou compromettre l'homme responsable de leur grossesse. Cest assez probable lorqu'un des deux intéressés est originaire d'un milieu jouissant d'une certaine considération sociale. « Le 4 juillet 1739 est accouchée Marie Jeanne Baesse, dentellière, âgée de 30 ans, étant en cette ville chez Denis Deletombe port sacq rue françoise... L'enfant provient des œuvres du Sr Lepont de la magistrature d'Ypres »88. C'est plus probable encore quand les deux « coupables » sont issus de familles honorables, noble ou roturière. Le 4 novembre 1754 est mentionné l'accouchement de « Hyacinte Eléonore de Magerotte fille de Jean Baptiste seigneur de Bercheux, duché de

⁸⁵ A.M.L., Reg. 10 781, 27 mars 1755, f° 239 ro.

⁸⁶ A.M.L., Reg. 10 780, 19 septembre 1742, f° 189 vo.

⁸⁷ A.M.L. Reg. 10 781, 19 octobre 1753, f° 208. On peut multiplier les exemples. Citons-en un dernier : « Catherine Joseph Delezenne native de Horgue (Orcq) près de Tournay agée de 30 ans, demeurante [avec ses parents] audit village... son enfant provenait des œuvres de J.B. Vivequin homme à marier demeurant audit Horgue ». Reg. 10 780, 22 juin 1739, f° 120 vo.

⁸⁸ A.M.L., Reg. 10 780, 4 juillet 1739, f° 121 ro. De même, « Marie claire Olivier, native de Flambertin... L'enfant provient des œuvres de Pierre François Goudefenne rentier a Ypres, m'étant fait accompagner pour interprète par Marie Thérèse Deledique femme à Louis François Coustenoble maitre d'école en cette ville scachant le flament, ladite marie claire Olivier ne scachant point la langue françoise ». A.M.L., Reg. n° 10 781, f° 214 ro. Il est évidemment impossible de déterminer si la fille est laissée à son triste sort ou si le père putatif subvient aux frais de l'opération. S'il est précisé que la sage-femme répond de l'enfant, ceci constitue une présomption en faveur de la deuxième hypothèse.

TABLEAU 6
LIEU DE NAISSANCE DES FILLES-MERES

| Total | 104 | 95 | 105 | 88 | 901 | 498 - 74 = 424 | 106 | 68 | 74 | 77 | 102 | 448 - 43 = 405 | 125 | 113 | 140 | 125 | 131 | 634 - 66 = 568 | | 277 | 255 | 261 | 288 | 286 | 1 367 - 8 = 1 359 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|----------------|------|------|------|------|------|----------------|------|------|------|------|------|----------------|-----------|------|------|------|------|------|-------------------|
| Indéterminé | 13 | 91 | 21 | ∞ | 16 | 74 | 13 | 10 | 4 | 9 | 10 | 43 | 27 | 91 | 7 | 3 | 13 | 99 | | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | Sept. |
| France | 25 | 17 | 21 | 21 | 27 | 111 21,1% | 17 | 20 | 31 | 23 | 29 | 120 29,6% | 38 | 25 | 43 | 37 | 32 | 175 30,8 % | Extérieur | 86 | 92 | 104 | 68 | 112 | 495 36,4% |
| Pays-Bas | 9 | 3 | 9 | 10 | 17 | 42 9,9% | 13 | . 91 | 6 | ∞ | 6 | 55 13,5 % | 9 | 12 | 19 | 20 | 20 | 77 13,5 % | | 40 | 31 | 23 | 30 | 24 | 148 10% |
| Châtellenie de Lille | 18 | 10 | 14 | 11 | 12 | 65 15,3 % | 13 | 7 | 9 | ~ | 14 | 48 11,8 % | 13 | 13 | 21 | 23 | 19 | 89 15,4 % | | 49 | 42 | 38 | 42 | 39 | 210 15,4 % |
| Lille | 42 | 49 | 43 | 38 | 34 | 206 48,5 %1 | 50 | 36 | 24 | 32 | 40 | 182 44,9 % | 41 | 47 | 50 | 42 | 47 | 227 39,9 % | | 88 | 88 | 96 | 125 | 109 | 506 37,2% |
| Année | 1716 | 1717 | 1718 | 1719 | 1720 | Total | 1739 | 174° | 1741 | 1742 | 1743 | Total | 1751 | 1752 | 1753 | 1754 | 1755 | Total | | 1780 | 1781 | 1782 | 1783 | 1784 | Total |

1. Les pourcentages sont établis sur le total diminué des indéterminés.

Luxembourg, âgée de 27 ans... L'enfant provient des œuvres de Jean Baptiste Marie de Vitry, seigneur de Flamisoul, jeune homme demeurant audit Flamisoul, duchez de Luxembourg »⁸⁹. Il est vraisemblable que des notables jouissant d'une bonne réputation et désireux d'éviter le scandale fournissent à la fille qui est enceinte de leurs œuvres les moyens financiers lui permettant de trouver à Lille un domicile pour accoucher et une sage-femme accueillante qui se chargera de placer l'enfant en nourrice. En sens inverse, des Lilloises, pour ne pas afficher publiquement leur deshonneur allaient chercher dans d'autres villes aide et discrétion. Le fait qu'aucune Lilloise de condition aisée ne figure dans les rapports accrédite cette hypothèse ⁹⁰.

2) Milieu familial et âge

Particulièrement intéressantes sont les indications fournies par les registres des accoucheurs sur le milieu familial des filles-mères. Si l'on écarte les rapports incomplets, une constatation majeure s'impose : 70 % des filles qui mettent au monde un enfant illégitime ont perdu leur père ou leur mère, si ce n'est pas les deux 91 .

Ce fait n'aurait rien de surprenant s'il s'avérait que la moyenne d'âge de ces filles est élevée⁹². Or il n'en est rien comme le montre le tableau de l'âge qu'elles ont avoué au moment de l'accouchement⁹³. Très peu certes ont moins de 20 ans : 7 % au maximum, ce qui tend à prouver que les rapports sexuels entre jeunes hommes et jeunes filles n'étaient pas précoces. Ce qui vaut pour l'âge moyen au mariage des filles sous l'Ancien Régime⁹⁴ semble aussi valable pour les liaisons illégitimes. Mais peu de filles-mères ont plus de

⁹⁰ E. Hélin fait la même constatation à Liège: « En vain chercherait-on un nom du patriciat liégeois dans les registres aux baptêmes d'illégitimes ». E. Hélin, op. cit., p. 202

p. 202. ⁹¹ Voir tableau n° 7, p. 50. Les dépositions précisent « fille de feu... » ou « fille de... » La mention « encore vivants » concernant les parents n'est pas courante. En l'absence du qualificatif « feu » systématiquement employé, nous avons donc considéré la personne comme vivante, d'autant plus qu'il est parfois signalé dans la suite du rapport que l'accouchée demeure avec ses parents.

⁹² Il faudrait aussi envisager l'âge qu'ont ou auraient les parents, car une jeune fille de 20 ans peut être la dernière d'une famille nombreuse. Malheureusement les documents ne le permettent pas. Toutefois, sur de longues séries, ces cas ne sont vraisemblablement pas la majorité.

⁹³ Voir tableau n° 8, p. 51.

⁸⁹ A.M.L., Reg. 10 781, 4 mai 1754, f° 224 ro.

⁹⁴ 24 ou 25 ans en moyenne, d'après les travaux actuels. A Sainghin-en-MéIantois il est nettement plus élevé : 28 ans de 1740 à 1759. R. Deniel et L. Henry, art. cité, p. 572.

30 ans: 20 % environ. Encore compte-t-on parmi celles-ci des veuves⁹⁵ ou des femmes abandonnées, pittoresquement appelées « femmes pis que veuve »96. Ainsi une sage-femme déclare avoir accouché « Jeanne J. Facque, native de Fontaine les Bouland en Artois, femme a Joseph Boucher, cy devant cocher à M. Mousson et a présent expaysé depuis environ six ans, demeurante rue d'oudin... L'enfant provient des œuvres de J. Wibaut, jeune homme natif de Lille »97. Il peut s'agir d'une passade ou bien d'un concubinage, comme cela semble vraisemblable pour « Marie Agnès Mouque, native de Lille, agée de 33 ans, séparée de J. P. Notte son mary... L'enfant provient des œuvres de Vital Joseph Laval, le deuxième avec luy, homme marié, fileur de profession » 98. Pour certaines filles âgées le concubinage semble manifeste. Le 31 juillet 1754 est accouchée « Marie Françoise Deroubaix... native de Lille, paroisse de Saint Pierre, agée de 34 ans, demeurante dans une cave rue des prêtres... L'enfant provient des œuvres de Barthélémy Delattre, natif d'Arras, soldat au régiment de Dillon irlandois, m'avant aussy avoué que c'est son quatrième enfant scavoir le premier en 1742, le 2^e en 1745, le 3^e en 1750, tous dudit Delattre »99.

En réalité, près de 75 % de celles qui donnent le jour à un enfant illégitime ont entre 20 et 30 ans ; plus de 40 % même ont entre 20 et 25 ans. La quasi-totalité sont des jeunes filles. On est tenté d'établir un rapport étroit entre cette constatation et le fait que 70 % au moins des filles-mères sont issues de foyers brisés par la mort d'un des époux, qui sont toutefois assez nombreux à l'époque.

Ce décès peut apparaître comme un facteur important et parfois décisif pour expliquer le comportement de certaines filles et la situation dans laquelle elles se trouvent. Le 29 septembre 1754 est accouchée « Rose J. Léger, n'ayant jamais connu son père ni sceu son nom étant mort lorsqu'elle étoit encore en bas-age, mais que sa mère aussi décédée s'appeloit Michelle Bertin, étant native de Lille, dentellière de profession, agée de 25 ans, demeurante chez Louis Deloire ouvrier de filletier dans une chambre haute a droite, cour a cloux, rue des Etaques ». L'enfant provient des œuvres de « Toussaint Joseph Coullier, jeune homme, ouvrier de filetier, actuellement dragon » 100. Quelques filles-mères sont d'ailleurs des enfants abandonnées : « Marie Duvachez agée de 21 ans ne connoissant point ses père et mère a cause qu'elle a été dez sa jeunesse à la charge de la ville... L'enfant provient

⁹⁵ En nombre insuffisant néanmoins pour que nous les ayons considérées à part dans nos calculs.

⁹⁶ A.M.L., Reg. 10 781, 4 novembre 1753, f° 210 ro.

⁹⁷ A.M.L., Reg. 10 781, 19 septembre 1754, f° 230 ro.

⁹⁸ A.M.L., Reg. 10 781, 23 septembre 1753, f° 204 vo.

⁹⁹ A.M.L., Reg. 10 781, 31 juillet 1754.

¹⁰⁰ A.M.L., Reg. 10 781, 29 septembre 1754.

TABLEAU 7
MILIEU FAMILIAL DES FILLES-MERES

| Père décédé | Mère décédée | 2 parents décédés | Parents vivants | Indéterminé | Lotal |
|-------------|--------------|----------------------|-----------------|-------------|-----------------|
| - | 10 | | 22 | 15 | 104 |
| | 6 | | 16 | 20 | 95 |
| | 9 | | 15 | 32 | 105 |
| | 11 | | 10 | 20 | 88 |
| | 6 | | 13 | 22 | 106 |
| | 45 11,5 % | | 76 19,5 % | 109 | 498 - 109 = 389 |
| | 13 | 4 | 25 | 36 | 106 |
| | 12 | ~ | 14 | 16 | 68 |
| | 7 | 5 | 6 | 29 | 74 |
| | 5 | 5 | 10 | 34 | 77 |
| | 9 | 6 | 15 | 49 | 102 |
| | 43 | 31 10,9 % | 73 25,7 % | 164 | 448 - 164 = 284 |
| | 5 | 19 | 15 | 69 | 125 |
| | 15 | 14 | 16 | 47 | 113 |
| | 18 | 31 | 26 | 31 | 125 |
| | 6 | 22 | 32 | 31 | 140 |
| | 1 | 2 | 23 | 65 | 131 |
| | 48 12,3 % | 88 22,5 % | 112 28,6% | 243 | 634 - 243 = 391 |

1. Les pourcentages sont établis sur le total diminué des indéterminés.

TABLEAU 8
AGE DES FILLES-MERES AU MOMENT DE LA NAISSANCE DE LEUR ENFANT ILLEGITIME¹

| Année | 15-19 ans | 20-25 ans | 26-30 ans | 31-35 ans | 36 ans et plus | Indéterminé | Total |
|-------|-----------|------------|------------|-----------|----------------|-------------|-----------------|
| 2101 | C | 80 | 30 | 81 | 9 | 13 | 104 |
| 1/10 | 7 | 2.0 | 000 | 15 | | 00 | 95 |
| 1717 | 9 | 33 | 18 | 13 | 0 | 0.7 | |
| 1718 | 2 | 35 | 19 | | ∞ | 30 | 501 |
| 1710 | ~ | 29 | 15 | 12 | 4 | 23 | 88 |
| 1720 | 9 | 34 | 37 | 9 | 5 | 18 | 106 |
| Total | 28 7,1% | 159 40,3 % | 119 30,2 % | 62 15,7 % | 26 6,5 % | 104 | 498 - 104 = 394 |
| 0221 | | 3.5 | 17 | | 2 | 46 | 106 |
| 1139 | 0 | 00 | | | V | 22 | 68 |
| 1740 | 2 | 39 | 41 | , | 0 (| 7 1 7 | 77 |
| 1741 | 2 | 19 | 16 | 4 | 7 | 31 | 4 1 |
| 1742 | 0 | 19 | 13 | 4 | 2 | 39 | |
| 1743 | 5 | 22 | 16 | 3 | 4 | 52 | 102 |
| Total | 12 4,6 % | 134 51,9 % | 76 29,4% | 21 8,1% | 15 5,8 % | 190 | 448 - 190 = 258 |
| Ball | | | | | | | |
| 1751 | , | 33 | 17 | 4 | 1 | 69 | 125 |
| 1671 | 7 7 | 200 | 24 | 6 | 5 | 45 | 113 |
| 76/1 | 0 | t cu | 000 | 13 | 10 | 29 | 140 |
| 1753 | 9 | 55 | 67 | 17 | 0 | 20 | 125 |
| 1754 | 6 | 44 | 77 | 01 | 7 | 67 | 12.1 |
| 1755 | 7 | 36 | 25 | ∞ | 0 | 20 | 101 |
| Total | 30 7,2 % | 189 45,8 % | 117 28,3 % | 50 12,1 % | 26 6,3 % | 222 | 634 - 222 = 412 |

1. Les pourcentages sont établis sur le total, diminué des indéterminés.

des œuvres de Guillaume Nolf marchand brasseur au pont de canteleu homme marié, qu'elle a déclaré lors que la chose at arrivée être a son service »¹⁰¹. Certaines sont elles-mêmes des enfants illégitimes : « Anne Thérèse Boudens, fille naturelle... »¹⁰².

Le décès du père de l'accouchée semble avoir joué un rôle particulièrement décisif, car entre 60 et 70 % environ des filles-mères sont dans ce cas¹⁰³. En revanche 25 à 35 % seulement ont perdu leur mère. Ces chiffres traduisent certes une fragilité plus grande du sexe fort devant la mort et une surmortalité masculine bien connue. Mais ce facteur est peut-être insuffisant pour rendre compte à lui seul des proportions trouvées. Le décès du père semble avoir eu des conséquences directes sur la conduite de certaines filles et les avoir précipitées, dans la voie qui se termine par une naissance illégitime. Deux types de causes peuvent expliquer cette évolution. La mort du chef de famille oblige presque toujours la mère à subvenir seule, temporairement ou pour longtemps¹⁰⁴, aux besoins du foyer et à travailler. Pendant ce temps les enfants sont livrés à eux-mêmes. Surtout, ils travaillent très tôt hors du cadre familial, ce qui n'est pas sans influencer leur conduite. Il y a les facteurs psychologiques ensuite : la disparition de toute autorité paternelle facilite vraisemblablement l'émancipation des filles. De même des séducteurs les poursuivent plus facilement de leur assiduité, car ils ne craignent pas que le père exige, violemment parfois, réparation du déshonneur. C'est un argument qui n'est pas négligeable dans la société d'Ancien Régime et en milieu populaire 105.

Toutefois, seules des études comparées portant sur les naissances légitimes et précisant si les parents des jeunes accouchées sont toujours en

A.M.L., Reg. 10 780, 8 février 1739, f° 113 ro. Dans ces cas, il semble que le père de l'enfant soit plutôt un homme marié, fait peu courant. On ne peut évidemment tirer des conclusions à partir de quelques exemples, mais si ce fait était confirmé, il soulignerait que le destin tragique de ces pauvres filles se prolonge souvent au-delà de leur enfance. Leur faiblesse fait d'elles de véritables victimes sociales. Citons encore : « Catherine J. Dhocron, native de Lille, y demeurante rue du Plat, tricotteuse, ne scachant les noms de ses père et mère ayante été abandonné et a la charge de cette ville... L'enfant provient des œuvres de Pierre H. Despretz, porteur au sacq, homme marié, demeurant rue du Plat ». Reg. 10 781, 2 septembre 1747, f° 26 ro.

¹⁰² A.M.L., Reg. 10 781, 30 octobre 1744.

Le nombre important de filles-mères dont le père est décédé pour la période 1716-1720 est certainement une conséquence des graves crises de subsistances des années 1692-1698, 1708-1710, et de la guerre.

¹⁰⁴ Une veuve, sans ressources, avec de nombreux enfants, trouve difficilement à se remarier.

¹⁰⁵ Il suffit de voir quel empressement mettent des « pères putatifs » à quitter la ville et à s'exiler dès qu'une fille est enceinte de leurs œuvres, afin de ne pas répondre de l'enfant.

vie, pourront nous renseigner sur l'exacte importance à attribuer au décès d'un des parents pour expliquer le comportement et « l'inconduite » de certaines filles.

3) Milieu socioprofessionnel

Les interrogatoires permettent de déceler l'origine populaire de la quasitotalité des filles-mères. Elle se recrutent dans les couches les plus basses de la société. Dans les rapports, pas de traces ou presque pas, de filles-mères issues de milieux aisés ¹⁰⁶; sans doute les naissances illégitimes sont-elles rares dans ces milieux, et celles qui se produisent sont mieux dissimulées ¹⁰⁷. Le nombre élevé de filles-mères dont le père est décédé laisse d'ailleurs supposer une origine sociale humble. La mort du père a des conséquences particulièrement tragiques pour les enfants dans une famille pauvre.

Beaucoup de ces filles-mères travaillent elles-mêmes. Les professions qu'elles déclarent exercer 108 sont peu rénumérées et sont des métiers de pauvres. Certaines dépositions permettent de saisir de tristes réalités quotidiennes : « En conséquence duquel raport été par trois fois pour entendre ladite fille accouchée que lors j'ay trouvé la cave fermée sans personne. M'avant informé a une voisine pour scavoir si elle ne demeuroit plus dans la cave, laquelle a répondu qu'elle n'y estoit que la nuit attendu que de jour elle alloit travailler de costé et d'autre et que l'enfant dont elle s'étoit accouchée étoit mort » 109. Il est difficile d'établir une statistique des professions citées, car cette dernière mention manque souvent¹¹⁰ et on ne peut délibérément considérer que toutes les omissions désignent des filles sans profession, ni réciproquement ne pas en tenir compte. Nous avons donc retenu un pourcentage minimum calculé sur l'ensemble des naissances illégitimes pour une période donnée, et un pourcentage maximum établi en ne retenant que les désignations précises. La réalité se situe vraisemblablement entre les deux. Ces calculs ne sont malheureusement possibles que pour la décennie 1716-1720.

Les chiffres mettent en relief le nombre important d'ouvrières du textile, et particulièrement de dentellières, donnant le jour à un enfant illégitime. C'est vraisemblablement le reflet de la structure professionnelle de la ville et

107 Ces filles notamment vont accoucher en dehors de leur ville. La contraception est peut-être davantage répandue dans ces milieux : simple hypothèse.

On ne peut accorder une confiance absolue à ces dires, car les prostituées, par exemple, ont intérêt à déclarer un métier quelconque.

¹⁰⁶ Voir supra.

¹⁰⁹ A.M.L., Reg. 10 781, f° 34 vo, 21 janvier 1748.

¹¹⁰ Sauf au début du XVIIIe siècle.

de l'importance du travail féminin dans « l'industrie » textile. On retrouve également, comme prévu, beaucoup de servantes souvent originaires du plat-pays. Dans certains cas l'exercice du métier semble être l'occasion, sinon la cause, des liens qui se sont noués entre la mère et le père de l'enfant illégitime. Certaines professions mettent à rude épreuve la vertu des filles. Les emplois ancillaires sont particulièrement dangereux à ce point de vue. Le rapport direct et contraignant de dominant à dominée qui caractérise les relations de travail entre le maître et sa servante s'étend quelquefois au domaine sexuel. P. Chaunu s'appuyant sur des recherches menées en Normandie, constate: « dans les pays bocagers, un autre type d'illégitimité domine plus important et plus indéracinable, les droits usurpés des maîtres sur les servantes »¹¹¹. Si leur père est toujours vivant, il exerce le plus souvent un petit métier urbain socialement peu considéré : ouvrier du textile, porte-sacs, « racoutreur de souliers » par exemple. Pour conserver leur place, certaines filles cèdent aux instances de leur employeur. Explication toutefois qu'on ne peut généraliser car la réciproque peut se produire et certains maîtres succombent aux avances de leurs servantes guidées par des motivations complexes. Il faut également faire la part des poussées brutales de l'instinct sexuel, des attraits physiques ou sentimentaux. Il est sûr en tout cas qu'un certain nombre de naissances illégitimes survenues à Lille au XVIII^e siècle sont le résultat de rapports coupables de maîtres avec leurs servantes. « Ainsi est accouchée Marie Christine Hennin, 24 ans, originaire d'Annappes... L'enfant provient des œuvres de Antoine François Thibault fils de feu Erasme laboureur a Sainghin, chez qui elle était servante depuis environ 18 mois » 112. Le milieu rural n'est pas le seul à connaître ces faits; des cas analogues surviennent également en ville : «L'enfant provient des œuvres de Pierre François Nérain, pérucquier a Menin chez qui elle estoit servante »¹¹³. Inversement une liaison entre un domestique et une fille de maître est quelquefois la cause d'une naissance illégitime. «Le 8 mars 1754 est accouchée, Marie Thérèse Joseph Delebecque native de Fives, agée de 29 ans, fille de Pierre Delebecque fermier audit lieu... L'enfant provient des œuvres de Louis Joseph Carpentier natif de Pont a marcq en Pévèle, lors domestique chez maître Pierre Delebecque son père et actuellement demeurant à Marcq en

¹¹¹ P. Chaunu, La civilisation de l'Europe classique, p. 197.

¹¹² A.M.L., Reg. 10 780, f° 83 ro.

¹¹³ A.M.L., Reg. 10 778, 21 août 1720, f° 169 ro.

PROFESSIONS DES FILLES-MERES TABLEAU 9

| Total | 104 | 95 | 105 | 88 | 106 | 4988 | n Gl | mis | 106 | 68 | 74 | 77 | 102 | 448 | 125 | 113 | 140 | 125 | 131 | 634 |
|---------------------------------|------|------|------|------|------|-------|-----------------------|----------------------------------|------|------|------|------|------|-------|------|------|------|------|------|-------|
| Indét. | 27 | 30 | 35 | 25 | 39 | 156 | | | 65 | 33 | 34 | 40 | 53 | 225 | 77 | 70 | 55 | 85 | 77 | 364 |
| Divers | 5 | 4 | 2 | 2 | 1 | 14 | | | 1 | 9 | 2 | 0 | 2 | 11 | 5 | 4 | 18 | 3 | 2 | 32 |
| Servantes | 10 | 5 | 11 | 10 | 19 | 55 | % 91 | 11 % | 5 | 14 | 13 | 13 | 10 | 55 | 12 | 10 | 19 | 7 | 7 | 55 |
| Autres métiers du textile | 3 | 2 | 4 | 7 | 1 | 17 | | ame S o | 3 | 5 | 3 | 1 | 5 | 17 | 1 | 3 | 2 | 1 | 2 | 6 |
| Couturières | 4 | 6 | 11 | 5 | 9 | 35 | 10 % | 7 % | 3 | 9 | 4 | 9 | 7 | 26 | 11 | 5 | 15 | 10 | 9 | 47 |
| Tricoteuses | 4 | 5 | 7 | 12 | 111 | 39 | 11 % | 7,8 % | 9 | 4 | 7 | 4 | 11 | 32 | 5 | 7 | 10 | 3 | 10 | 35 |
| Fileuses | 20 | 14 | 14 | 16 | 13 | 77 | 22 % | 15 % | 10 | 11 | 1 | 3 | 9 | 31 | 3 | 5 | 10 | 5 | ∞ | 31 |
| Dentellières | 31 | 26 | 21 | 11 | 16 | 105 | 30,7 % | 21 % | 13 | 10 | 10 | 10 | 00 | 51 | 11 | 6 | 11 | 11 | 19 | 61 |
| Année | 1716 | 1717 | 1718 | 1719 | 1720 | Total | Statistique maximum 1 | Statistique minimum ² | 1739 | 1740 | 1741 | 1742 | 1743 | Total | 1751 | 1752 | 1753 | 1754 | 1755 | Total |

Statistique maximum : pourcentage sur le total diminué des indéterminés.
 Statistique minimum : poucentage sur le total global.

- HERBERT-LAMPS, Marie-Paule, Un village du Boulonnais pendant la Révolution : Ferques, 1988.
- HEULLE, Sophie, Les comptes de la ville de Saint-Omer, de la fin du XVII^e siècle à la Révolution Française (1682-1789), 1989.
- JUNOT, Yves, Les troubles religieux au pays de Lalleu et ses environs dans la seconde moitié du XVI^e siècle, 1992 (MM. Lottin-Rosselle).
- LABARE, Karine, Les enfants abandonnés dans les châtellenies de Lille et de Douai au XVIII^e siècle, 1992.
- LABIT, Jean-Michel, L'intégration politique des campagnes du Boulonnais, de la réforme Laverdy à la création des districts (1766-1791), 1991 (MM. Lottin-Jessenne).
- LAVOGIEZ, Catherine, *Etude des baux de l'abbaye de Saint-Amand-les-Eaux*, 1988 (MM. Lottin-Rosselle).
- LAY Valérie, Crime et société à Saint-Omer (1597-1648), 1987 (MM. Lottin-Muchembled).
- LEBLOND, Frédéric & WIART, Stéphanie, L'hôpital Général de la Charité de Douai de 1752 à 1789, 1993.
- LEBREUX, Sylvie, L'image de marque des provinces formant l'actuel département du Nord du XVII^e au XVIII^e siècle, 1986.
- LEDUC, Christophe, Saint-Nicolas d'Avesnes-sur-Helpe. Etude d'un petit chapitre collégial du XVII^e au XVIII^e siècle, 1989.
- LEDUCQ, Anne, Vie et société à Péronne au XVIII^e siècle, 1988, (MM. Lottin-Engrand).
- LEMAIRE, Marie-Christine, Les fêtes à Douai au XVIII^e siècle, 1984.
- LEMARIE, Jocelyn, Bailleul pendant la Révolution française (1789-1799), 1988.
- LEMOINE, Maryan, Au cœur des rapports de forces révolutionnaire : la garde nationale dans le district de Bergues (des débuts de la Révolution aux lendemains du 9 Thermidor), 1991 (MM. Lottin-Jessenne).
- LE MOR, Stéphane, Les sentences criminelles de la gouvernance de Lille de 1636 à 1660, 1989.
- LERICHE, Christine, La vie quotidienne au chapitre noble de Sainte Aldegonde de Maubeuge aux XVII^e et XVIII^e siècles, 1992 (MM. Lottin-Deregnaucourt).
- LEROUX, Catherine & PIERRU, Nathalie, Etude d'une petite ville du Boulonnais : Samer de 1650 à 1850, 1989.
- LEURIDAN, Nathalie, Quelques aspects du mariage à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles), 1988.
- LEUWERS, Hervé, Philippe Antoine Merlin (de Douai) jusqu'à la séparation de l'Assemblée Nationale Constituante (1754-sept. 1791). Ebauche d'une biographie, 1985.

- LIENARD, Jean-Michel & MORET, Yves, « Messieurs » du Magistrat de Douai. Pouvoir et société dans une ville en mutation (de la fin du XVII^e s. à la fin du XVII^e s.) 1982.
- LOUVET, Sandrine, Les équipements socio-culturels de quelques villes de la vallée de la Lys dans le département du Nord entre 1750 et 1830, 1988 (MM. Lottin-Rosselle).
- MALLET, Ingrid, La délinquance à Valenciennes (1600-1620), 1993.
- MANTEL, Jean-Raymond, Les propriétés foncières du chapitre de Saint-Omer vers 1760, 1988.
- MARTIN, Corinne, Assistance et paupérisme à Cambrai et dans le Cambrésis (1750-1800), 1985.
- MERCIER, Régis, Attitudes devant la mort à Douai d'après les testaments (1522-1661), 1979.
- MESLIN, Marie-Christine, L'hôpital général de la charité de Cambrai (1752), 1986.
- MEURIN, Bernard, Criminalité et société dans le bailliage de Béthune au XVI^e siècle, 1985 (MM. Lottin-Muchembled).
- MOISSET, Christelle, Le Marquis de Mézières et les clivages juridiques à Bourbourg dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, 1992.
- MONCHY, Isabelle, Les chanoines du chapitre de Saint-Amé de Douai de la fin du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle, 1990.
- MORELL-SAMPOLL, Catherine & QUENEE, Isabelle, *Crime et société dans la ville et le bailliage de Saint-Omer (1493-1598)*, 1983 (MM. Lottin-Muchembled).
- PALCZYNSKI, Géry, Carrières ecclésiastiques et révolution. Exemples de prêtres du diocèse de Cambrai, 1989 (MM. Lottin-Deregnaucourt).
- PARESYS, Isabelle, *Etude sociale des jeux à Lille de 1400 à 1668*. Lille, 1986. PARIS, Didier, *Pestes en Artois (1600-1670)*, 1989.
- PATIN, Isabelle, *Vie matérielle et luxe à Douai de 1613 à 1668*, 1987 (MM. Lottin-Muchembled).
- PERROT, Emmanuel, Le pouvoir municipal à Armentières depuis 1667 jusqu'en 1789, 1992.
- PETIT, Carole, A la recherche d'une société perdue : la noblesse artésienne (1789-1814), 1986.
- PETKOWSKI, Robert, Aspects généraux des problèmes liés à l'annexion de l'Artois au royaume de France au XVII^e siècle (1635-1700), 1988 (MM. Lottin-Rosselle).
- PIERSON, Nicolas, La Chartreuse du Val-Saint-Pierre (1140-1791), 1992, (MM. Lottin-Rosselle).
- POUGET, Emmanuel, Les administrateurs du Nord sous le régime du Directoire (1795-1799), 1989.